

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 8-2020

du lundi 14 décembre 2020

Procès-verbal de la séance 8-2020 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Madame Rebecca Joly

Lundi 14 décembre 2020 à 19h35, à Castelmont.

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers communaux et passe la parole au Secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes :	50
Excusées :	18
Retard :	2
Absents :	4
Démissions :	1
Future admission :	-
Total :	74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, la Présidente ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

Madame la Présidente prend la parole

L'ordre du jour vous est parvenu par la poste. J'ai trois propositions de modification suite à des reports de la semaine passée. Je vous propose d'ajouter un point 2 à l'ordre du jour, le procès-verbal du 2 novembre qui vous est parvenu entre-temps, de décaler ensuite les autres points. Il n'y a personne à assermenter ce soir. Je vous propose de modifier ce point par l'élection complémentaire d'une personne à l'AJENOL, puisqu'une personne a démissionné. Je propose également d'ajouter un point 9, après l'examen du budget, la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Olivier Pilet, que nous aurions dû traiter la semaine passée et que nous n'avions pas pu traiter du fait de l'absence des personnes interpellantes.

Est-ce que ces modifications de l'ordre du jour suscitent des remarques de votre part ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous propose donc de le voter.

Vote : l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Madame la Présidente passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal du 2 novembre 2020

Madame la Présidente demande si le procès-verbal suscite des remarques ou des demandes dans la salle ou si quelqu'un sollicite la lecture du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 2 novembre 2020 est accepté à l'unanimité

Madame la Présidente passe au point 3 de l'ordre du jour

3. Correspondance

Madame la Présidente prend la parole.

En premier lieu, je vous informe que le Bureau a reçu la démission de l'AJENOL de Madame Magali Russbach. C'est donc pour cette raison que je vous ai proposé un point « Election complémentaire à l'AJENOL » en lieu et place du point « Assermentations ».

Nous avons reçu également la démission de notre ancien collègue, M. David Equey, dont je vous fais lecture :

*Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire,
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Chères et chers collègues,*

Après dix ans de résidence dans la Ville de Prilly, c'est avec regret que je vous fais part de ma démission de l'organe délibérant. Je vais en effet déménager prochainement dans une autre commune, ce qui me rend démissionnaire au sens de l'article 97, alinéa 2 de la Loi du 28 février 1956 sur les Communes.

Je tenais à vous remercier des débats et des échanges, presque toujours fructueux et intéressants qui ont eu lieu au cours des années, où j'ai eu l'honneur d'appartenir à ce collège.

En vous souhaitant d'avoir encore de passionnants débats et de beaux projets, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Chères et chers collègues, à l'assurance de ma considération distinguée.

David Equey

Nous avons reçu deux autres lettres de démission dont je vous fais lecture. Une première lettre de démission de notre collègue Enzo Rosa.

Madame la Présidente,

Je vous informe que j'ai décidé de démissionner du Conseil communal de Prilly pour fin décembre 2020.

Au cours de mon mandat de conseiller communal, j'ai apprécié de mieux connaître les nombreux problèmes qu'impliquent la gestion d'une ville comme Prilly.

Veillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations les meilleures.

Enzo Rosa.

Nous avons une dernière lettre de démission de notre collègue Pascal Delessert.

*Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire,
Chères et chers collègues, Conseillères et Conseillers communaux,*

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de ma démission du Conseil communal de Prilly avec effet au 04 janvier 2021.

Trente-deux années passées au sein de notre Conseil m'ont permis de découvrir un nombre non calculable de facettes de notre commune, que ce soit au sein des commissions, lors des séances du Conseil et de leurs préparatoires ou encore à l'occasion de nombreux échanges avec les différentes Municipalités en place ces dernières décennies et leurs chefs de service et finalement en côtoyant nos concitoyens au sein des sociétés locales ou bien plus simplement dans la rue ou lors de manifestations diverses.

J'en ai toujours retiré un plaisir et une expérience enrichissante, tentant d'apporter mes connaissances et mes points-de-vue mais surtout en profitant d'acquérir de nouvelles compétences ; en effet, quelle est la personne pouvant prétendre être à l'aise systématiquement avec le large éventail du travail de chacune des commissions, avec le contenu de chaque préavis ? L'apprentissage constant des rouages d'une commune, d'une base légale, d'un budget et ses incidences ou encore d'un dossier technique apportent certainement bien plus aux conseillers que le simple fait de siéger pour défendre des idéaux.

C'est donc de vifs remerciements que je vous adresse ainsi qu'à la Municipalité et à l'ensemble de son administration de m'avoir permis d'élargir non seulement mes connaissances mais également ma vision sur les incidences des décisions à prendre.

Je quitte le conseil communal sans aucun regret quant aux nombreuses années passées mais avec respect et reconnaissance pour le travail qui s'y est fait. Je ne peux malheureusement pas terminer la législature en raison d'une activité professionnelle actuellement très intense d'une part et rencontrant quelques petits soucis de santé qui devraient pouvoir être résolus ces prochains mois d'autre part, le tout restant suffisamment chronophage pour m'empêcher d'être suffisamment actif et disponible au sein de notre Conseil. Et avec les années, certains diront : « Siégeons aussi longtemps que nécessaire mais laissons la place aussi rapidement que possible ! ».

Naturellement toujours attaché à ma commune, je souhaite vivement que ses Autorités puissent poursuivre un travail efficace, constructif et orienté clairement sur l'avenir d'une ville moderne tout en sachant garder les pieds sur terre.

Pour l'atteinte de ces objectifs, je suis persuadé que les travaux du Conseil communal doivent rester sereins, axés sur des réflexions globales dans lesquelles l'attaque personnelle, la politique systématiquement partisane tout comme l'idéalisme n'ont pas leur place, ceci n'empêchant nullement d'y intégrer ses propres valeurs.

Je vous souhaite donc des débats fructueux et constructifs non seulement en cette fin de législature mais naturellement pour les futures années qui s'annoncent pleines de défis.

Je vous souhaite à toutes et tous de traverser ces prochaines Fêtes de fin d'année dans les meilleures conditions possibles, tenant compte des situations sanitaires et économiques actuelles, surtout en conservant la santé et la joie de vivre à Prilly.

Bien cordialement et avec ma sincère gratitude.

Pascal Delessert

Ces deux dernières démissions entrant en vigueur pour la fin de l'année, ces deux places ne seront pas renouvelées au sein du Conseil comme le prévoit la Loi sur l'exercice des droits politiques. En effet, les mandats qui deviennent vacants dans les 6 mois avant la nouvelle législature ne sont normalement pas renouvelés.

Je n'ai pas d'autre correspondance à communiquer.

Je passe maintenant au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Les dates de rediffusion de la séance par Sonomix sont les suivantes :

- Le samedi 19 décembre 2020 à 19h00
- Le dimanche 20 décembre 2020 à 14h00
- Le lundi 21 décembre 2020 à 20h00

Il n'y a pas d'autres communications du Bureau. Madame la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Aucune communication municipale n'est prévue.

Madame la Présidente passe dès lors au point 6 de l'ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

AIT

La parole n'est pas demandée.

AJENOL

La parole n'est pas demandée.

ARASPE

La parole n'est pas demandée.

ASIGOS

Monsieur le Conseiller Philippe Marolf (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs Conseillers,

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS s'est réuni le mercredi 9 décembre 2020 à 20h00 à la Salle polyvalente du Prazqueron à Romanel sur Lausanne. L'objet principal de cette séance est le préavis 5-2020 « Modification des statuts de l'ASIGOS ». Le but de ces modifications est d'intégrer la gestion de l'ensemble de l'organisation de la scolarité obligatoire sur le terrain des communes, soit d'intégrer le niveau primaire à l'ASIGOS. Ce projet suscite de nombreuses réactions, certains s'y opposent, ils estiment qu'il n'est pas assez approfondi, qu'il n'est pas convaincant, qu'il manque de vision à long terme, qu'il n'est pas nécessaire de se précipiter, que l'évolution de la population, du nombre d'élèves qui est tirée des données de la Direction générale de l'enseignement obligatoire n'est pas crédible. D'autres approuvent et estiment que la direction actuelle de l'ASIGOS est positive, qu'il est urgent de prendre des décisions, qu'il faut déterminer dans quel cadre Romanel doit engager la construction d'un nouveau collège, que l'évolution du nombre d'élèves est certes estimée, mais inéluctable, qu'une synergie intercommunale permet d'économiser, de décaler les investissements et diminuer la construction de locaux annexes.

Un amendement propose de modifier le nombre des délégués, tout en gardant la liaison avec le nombre d'habitants des communes. Cet amendement est accepté. Les statuts de l'ASIGOS modifiés sont pris un par un et votés. Ils sont tous acceptés. Au vote final, la modification des statuts amendés de l'ASIGOS est acceptée par 13 voix pour, 1 abstention et 3 contre. La majorité des 2/3 valide cette décision. Ces statuts doivent encore être acceptés sans amendement par les Conseils communaux de Prilly, Romanel et Jouxens-Mézery. Une approbation par le Conseil d'Etat mettra un terme à cette démarche.

ORPC

La parole n'est pas demandée.

POLOQUEST

La parole n'est pas demandée.

SDIS

La parole n'est pas demandée

SDOL

La parole n'est pas demandée

Madame la Présidente passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Election complémentaire à l'AJENOL

Madame la Présidente prend la parole

Madame Magali Russbach, représentante des Verts, nous a adressé sa démission. Je donne donc la parole à Monsieur Olivier Amblet pour nous présenter quelqu'un des Vertes et des Verts.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Vert.e.s) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs Conseillers,

Je souhaite vous présenter ce soir Madame Jessica Waeny Desponds qui est formatrice pour les assistants sociaux éducatifs. Elle connaît donc très bien le milieu de l'accueil de jour par exemple. De plus, elle a déjà côtoyé le réseau AJENOL, APEMS, CVE à Echallens et ensuite à Prilly. C'est donc avec plaisir qu'elle s'investit dans la Commission, c'est pourquoi je vous prie de lui réserver un bon accueil.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres candidatures.

Ce n'est pas le cas.

Comme le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, elle propose d'élire Madame Waeny Desponds par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Madame la Présidente passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Préavis municipal N° 16-2020 soumettant le budget de l'Administration communale pour l'exercice 2021.

Madame la Présidente prend la parole

Comme chaque année, la procédure de budget est compliquée, pour ne pas dire complexe et je vous propose d'opérer de la façon suivante. Tout d'abord, j'ouvrirai une discussion générale sur le budget, je donnerai d'abord la parole à Madame la Rapporteuse de majorité pour nous lire la partie délibérations et vote final de son rapport, ainsi que la partie observations. Ensuite, je donnerai la parole au Rapporteur de minorité qui lira aussi la partie délibérations de son rapport et la parole sera donnée à la salle pour les remarques générales sur le budget et enfin à la Municipalité.

Comme je le disais, la Commission des finances a fait une série d'observations dans son rapport. Or, ces observations au niveau du budget ne sont pas prévues par le Règlement du Conseil. Je vous propose donc qu'elles soient lues et traitées au moment du débat général. Toutefois, il n'y aura pas de vote sur les réponses de la Municipalité à ces observations, puisque ces observations ne sont pas prévues par le Règlement. Toutefois, la Municipalité a prévu des réponses qu'elle lira au moment du débat général sur le budget. Ensuite, nous entrerons dans le vif du sujet et nous analyserons le budget chapitre par chapitre. Il y a en tout 14 amendements de la part de la Commission des finances, auxquels s'ajoutent 5 amendements de la Municipalité.

A ce jour, nous avons reçu encore un autre amendement d'un groupe. Je vous propose donc que nous allions chapitre par chapitre en nous arrêtant à chaque fois qu'il y a des questions et des remarques et à chaque fois qu'il y a des amendements. S'il n'y a ni questions, ni remarques, ni amendements, le chapitre est réputé comme étant accepté. S'il y a des questions ou des amendements, que ceux-ci soient refusés ou acceptés, je ferai ensuite voter sur le chapitre en tant que tel. A la fin du budget proprement dit, nous serons sur le plan des investissements qui n'est pas soumis au vote. Puis, j'ouvrirai un débat final sur le budget et nous voterons au final sur le budget qui nous est soumis.

Est-ce que cette façon de faire vous convient ?

C'est le cas.

Je vous rappelle que ces débats budgétaires, même s'ils sont parfois tendus, parfois un peu crispants, pourraient se dérouler dans le calme, de façon non personnelle et la plus agréable possible. Nous sommes ici toutes et tous afin de faire ce que nous pensons être le plus juste. S'il n'y a pas de remarques ou de questions à ce stade, nous pouvons débiter.

Je vous propose de passer déjà au débat général sur le budget et je donne la parole à la Rapportrice de majorité pour la partie observations, délibérations et vote de son rapport.

Lecture du rapport de majorité

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur le Rapporteur de minorité.

Lecture du rapport de minorité

Madame la Présidente ouvre la discussion générale.

Monsieur le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Conseillers,

Je mets au défi quelqu'un dans cette salle de nous avoir dit à l'avance que la plus grande crise médicale et économique allait nous tomber sur la tête. Celui qui ose le dire, je ne le qualifierai pas. Le budget de Prilly est le plus mauvais depuis des années, oui ! Le budget de Prilly est mauvais surtout et aussi à cause de la crise que nous vivons. La Commission des finances s'est mise au travail dans des délais écourtés et je tiens à leur rendre hommage, parce que je les ai vus un petit peu d'en haut, un petit peu de loin et ils se sont lancés avec énormément d'énergie dans la recherche d'économies possibles. Comme vous le voyez, ils n'ont pas beaucoup de propositions lourdes, parce que ce n'est pas possible.

Maintenant, vous allez devoir voter des amendements. Je ne vais pas m'exprimer sur chaque amendement, cela vous fatiguerait autant que moi. En revanche, je vous demande de regarder attentivement les amendements que vous allez soutenir, pour éviter que ces amendements nous asphyxient, comme le dit le rapport de minorité, qui aimerait bien qu'on s'étouffe les uns et les autres et qu'on arrête de vivre. Je donnerai peut-être deux petits exemples de ces amendements qui peuvent paraître toxiques. Imaginons des travaux d'entretien qui ont été prévus par la Municipalité. Que va-t-on faire ? Les raboter ou les laisser ? Aucune des solutions n'est parfaite.

En revanche, si on renvoie d'une année certains travaux d'entretien, les PME de la région vont se trouver à court de liquidités, à court de travail. Il va falloir donc jouer avec les livres et l'effort. Je vous donne un autre petit exemple. Des parents comptent beaucoup sur l'accueil parascolaire de Prilly. Pour eux, c'est important de se sentir libre, de dire à un éventuel employeur : « je peux travailler », plutôt que de dire qu'ils aimeraient bien, mais qu'ils ne savent pas que faire de leurs enfants. Il faut donc éviter qu'un poste de travail puisse échapper à quelqu'un qui voudrait s'engager dans la commune.

Ce qui a changé avec le virus. Peut-être que des gens ont compris deux ou trois choses, mais tout ce qui a changé, c'est que toutes ces dernières années, nous les vivions dans la crainte de l'inflation et nous avons adopté des freins à la dépense dans plusieurs endroits, dans plusieurs lieux, dans plusieurs structures de notre pays. Et tout d'un coup, il y a une vieille barbe qui ressort, il s'agit de John Maynard Keynes, économiste libéral de l'université de Cambridge, né en 1883 et mort en 1946, qui défendait en Grande-Bretagne un Etat avec une structure ferme, capable d'amortir les chocs imprévus. Si le virus n'est pas un choc imprévu, j'aimerais bien qu'on m'explique. Il a écrit un certain nombre d'ouvrages, notamment sur la sortie de la paix, qu'en effet, dans un pays qui a été en guerre, sortir de la paix, sortir de la guerre, ce n'est pas facile. J'aurais une autre référence de haut niveau, c'est notre futur Président de la Confédération, qui déclarait l'autre jour, en gros : « Soyons patients, le rééquilibrage fiscal de notre pays ne se fera pas avant 2023 ou 2024 ». Donc, toutes les personnes qui réfléchissent avec du recul à la situation que nous vivons, savent qu'il faut y aller « molo-molo », sur la pointe des pieds, en jouant sur ce que nous pouvons faire.

J'aimerais encore dire une chose à propos de la Commission des finances. Comme un grand garçon, j'ai voulu rendre service et je me suis complètement « rétamé », ce qui a été une très bonne leçon d'humilité, mais surtout, j'aimerais dire que dans une Commission où on n'est pas du même avis, l'esprit de collaboration a été remarquable et le travail, depuis ce que j'ai vu, a été remarquable. Alors, c'est ma petite heure de gloire, parce que de tout temps, je me suis battu pour notre système démocratique où on peut s'affronter, on peut parler, on peut échanger des idées et je remercie les membres de la Commission des finances d'avoir travaillé sans moi et efficacement. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Du calme, de l'optimisme. Alors, pour certains, c'est la méthode Coué, pour d'autres, c'est le fonctionnement économique de pays. On ne vend que si des gens ont envie d'acheter. La question des dettes doit être plutôt comparée aux fonds propres et fonds étrangers des entreprises et si vous regardez les comptes des entreprises, vous verrez qu'elles savent encore emprunter énormément d'argent. Autre raison d'espérer, des constructions sont en voie de finition à Prilly. De nouveaux contribuables vont arriver, je suis incapable de vous dire combien ils paieront d'impôts, dans quelle catégorie ils sont. Il n'empêche que cela amènera un changement dans la population de Prilly.

Ensuite, on est en train de modifier, sur la pointe des pieds, la péréquation financière. Prilly, qui est l'une des communes non favorisées, va s'en tirer mieux que d'autres dans cette situation. Alors, ce soir, ne retenez que les meilleurs amendements, en essayant d'éviter ceux qui ont trop d'effets secondaires et c'est évident que nous avons de la chance, je peux vous dire que la qualité de nos hôpitaux, des êtres humains qui s'occupent de nous sont remarquables, c'est impressionnant, donc, retrouvons l'optimisme que nous avons momentanément perdu et organisons des fêtes de fin d'année en respectant les règles de protection, mais en sachant garder le moral.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres volontés de prise de parole dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente donne la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Conseillers,

Semaine après semaine et cela vient d'être dit, les journaux nous renseignent sur l'état des finances des communes du Canton et de la Confédération. A chaque fois, c'est le même vocabulaire qui est utilisé, il s'agit de parler de budget difficile. C'est une manière de s'exprimer pour dire une situation très difficile, complexe, liée à des facteurs propres, auxquelles s'ajoutent les conséquences liées aux coûts induits par la pandémie de la COVID-19. Notre Commune ne fait pas exception, puisque les effets de ce que nous vivons tous alourdissent le budget de plus d'un million. Ce soir, nous allons parler d'argent, mais nous n'oublierons pas pour autant ceux qui, y compris parmi les membres du Conseil communal, sont ou ont été touchés par le COVID, que ce soit dans leur santé ou dans la vie de leurs proches, parce que leurs revenus ont baissé ou parce qu'ils n'ont plus de travail et c'est là aussi la réalité dont nous sommes responsables ici.

Notre budget concerne des personnes, des habitants de Prilly, auprès desquels et grâce auxquels la collectivité publique assure des services nombreux et variés découlant des lois qui nous régissent. Fidèle à sa politique de transparence, la Municipalité a établi le budget 2021 au plus proche des chiffres à sa disposition et il me plaît de souligner que la Commission des finances assure, je cite : « les analyses et prévisions faites par le service des finances semblent correctement estimées ». Il n'y aura donc pas débat sur ces chiffres-là ce soir. Un petit point néanmoins, le budget n'a pas été « amélioré » par des prélèvements sur des fonds, puisque ces prélèvements, conformément à la pratique comptable acceptée année après année par le Conseil communal, n'impacte que très marginalement les montants en cause, ainsi en est-il par exemple du fonds pour les nonagénaires.

Votre Commission des finances souligne également que, je cite « Les dépenses figurant au budget de la ville sont difficilement compressibles ». C'est ce qui explique que les efforts importants consentis au budget 2020 pour contenir les charges n'ont pas pu être reconduits au budget 2021 ou, pour être plus précis, les efforts consentis au budget 2020 ont bel et bien été reconduits tels quels dans la mesure où le budget de l'année en cours était la base de l'élaboration du budget pour l'année à venir 2021. Je vous rappelle que le déficit pour cette année était budgété à environ CHF 2'400'000.00. Ce qui importe que vous sachiez également, c'est que les efforts des années précédentes ont porté leurs fruits, entre autres avec des comptes 2019 bénéficiaires de CHF 1'000'000.00. Ces efforts ont été intégrés et sont intégrés dans les budgets suivants, il n'est pas possible de les répéter. Ils ne peuvent pas encore être augmentés, sans mettre en cause la qualité des tâches et ampleur des services rendus à la population, dont je parlais au début de mon intervention.

L'an dernier, le rapport de la COFIN débutait par ces mots : « La philosophie de la COFIN est de s'assurer de la santé financière de la commune. Pour autant, elle ne peut s'attribuer les compétences de la Municipalité et faire de la cogestion ». Ce soir, évidemment, loin de moi de nier la légitimité de la COFIN lorsqu'elle propose au Conseil communal quelques amendements, qui pourraient laisser croire que la philosophie, d'une année sur l'autre de la COFIN, aurait changé.

Ce soir, Mesdames et Messieurs, la Municipalité vous expliquera pourquoi il est important de soutenir les services RH pour le recrutement des forces supplémentaires dont nous avons besoin, la Municipalité vous expliquera pourquoi il est important, par exemple, que la bibliothèque soit mieux connue, la Municipalité vous expliquera pourquoi aussi il est important de s'occuper des routes, pourquoi il est important aussi de soutenir nos pompiers volontaires. Vous savez qu'au 18^{ème} siècle, l'économie était classée parmi les sciences dites morales, parce que toute décision économique et ce soir, vous allez prendre des décisions économiques, toute décision économique implique un système de valeur. Comme le soulignait l'un de mes amis dans un quotidien, ce genre de quotidien qui vous demande du temps pour comprendre le monde, il expliquait : « ce qui est prudence dans la conduite de toute famille privée peut être proche de la folie, dans celle de grands royaumes ». Tous les organismes de réflexion financière, SMI, Banque centrale européenne, etc., indiquent qu'il n'est pas temps de prendre des mesures d'austérité, mais bien plutôt de se concentrer sur les moyens nécessaires à la reprise économique, à la préparer, à la soutenir, afin que demain soit meilleur qu'aujourd'hui.

Etre vertueux aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, vertueux comme le disent les pays luthéro-réformés du nord de l'Europe, être vertueux, c'est gérer sa dette et préparer l'avenir. Or, le montant de la dette de la Ville de Prilly est sous contrôle. Elle est inférieure à ce que le budget 2020 prévoyait. Elle reste nettement inférieure au plafond d'endettement de 93 millions, un montant de 77 millions à ce jour. La gestion des liquidités est méticuleuse. De là à dire qu'il n'y a pas à s'en préoccuper, il est évident que je ne le dirai pas. Nous la surveillons cette dette, Mesdames et Messieurs, comme quelqu'un doit surveiller le lait sur le feu. Mais, il y a plus, nous devons réfléchir aussi autrement. Le partage d'une bonne dette publique, celle qui finance les investissements et une mauvaise dette publique, celle qui finance le fonctionnement n'a en réalité aucun sens. Ce partage repose sur une idée courante consistant à vouloir analyser l'Etat comme une entreprise. Elle suppose que les dépenses publiques d'investissement préparent l'avenir, tandis que celles du fonctionnement sacrifient l'avenir au présent. Or, ce n'est pas le cas. Ne pensez-vous pas qu'un personnel qualifié, en nombre suffisant, permet précisément une meilleure anticipation, une meilleure réalisation de l'entretien, voire de la construction de routes, de l'entretien de bâtiments ? Ne pensez-vous qu'un personnel qualifié et en nombre suffisant permet précisément une meilleure gestion des ressources humaines afin d'être plus efficace à l'avenir, comme on l'est déjà aujourd'hui ? Ne pensez-vous pas qu'un personnel qualifié et en nombre suffisant permet une meilleure gestion financière et donc des gains à court et à moyen à terme ?

Vous êtes certains et je sais que vous me croyez lorsque je vous dis que nous agissons avec prudence dans la gestion des moyens qui nous sont alloués, de même avec prudence dans la gestion de la dette, dès lors qu'il conviendra de contracter de nouveaux emprunts. D'ailleurs, la COFIN souligne dans ses conclusions : « Les dépenses sont difficilement compressibles sans un changement de paradigme ». Paradigme, je vous le rappelle, qui ne peut concerner que pour une partie : 24 millions. Le budget directement en mains communales, en fonction de notre système vaudois de financement exogène, aux finances proprement communales. Transport, solidarité, péréquation, etc. On nous dit qu'il faudrait reprendre la barre, redresser la barre. Nous avons un rapport de minorité qui, je dois l'avouer, et je ne suis pas le seul, me déçoit. Il nous explique qu'il faut redresser la barre. Il nous explique qu'il faut s'attaquer aux prestations fournies à la population de Prilly. Si je suis déçu et interloqué, c'est que je m'attendais à une liste de prestations remises en cause, avec une baisse chiffrée qui vous aurait permis, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de vous déterminer publiquement sur ce que vous attendez de la Commune, pour la population.

De vous à moi, l'agenda ne peut pas être plus favorable à de tels débats démocratiques, mais j'ai aussi de la peine à comprendre cette phrase condescendante à l'égard des électeurs de Prilly : « Les habitants contribuables méritent les conséquences des choix financiers, ils ont choisi leur élu ». Je suis d'autant plus surpris que l'auteur du rapport de minorité est député, qu'il connaît bien mieux que beaucoup d'entre nous les entrelats financiers, Canton, Commune, les conséquences du budget cantonal sur nos finances. Il y avait là une belle occasion d'engager un vrai débat démocratique avec une liste de faits, de financement et de vrais choix à disposition.

La Municipalité vous présentera cinq amendements liés à des corrections dans le calcul de certaines charges et de certains revenus et si vous les acceptez, je vous vois mal les refuser, je l'avoue, le déficit s'établira à un niveau inférieur et la marge d'autofinancement sera un peu supérieure, négativement à un million. Aussi, je vous prie, Mesdames et Messieurs, bien sûr de ne pas suivre les conclusions du rapport de minorité et d'accepter, tel que présenté, le budget 2021 présenté par la Municipalité. Il paraît que l'on dit au Grand Conseil : « Rien que le budget, mais tout le budget ». Merci de votre attention.

Madame la Présidente repasse la parole à la Municipalité pour donner les réponses municipales aux observations de la Commission des finances.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Conseillers,

Vous me permettez de ne pas relire les observations. J'imagine que vous les avez sous les yeux. Je peux vous lire les réponses de la Municipalité aux observations.

Observation no 1 concernant les horodateurs

Alors que de nouveaux horodateurs seront installés durant l'année 2021, la réflexion se poursuit quant à la mise en place d'horodateurs sur certaines portions supplémentaires du territoire communal.

Observation no 2 sur la rentabilisation de la bibliothèque

La Municipalité est disposée à examiner une éventuelle hausse des cotisations. Je vous rappelle qu'elle est de CHF 15.00 par an et de CHF 10.00 par an pour les personnes ayant moins de revenu et les enfants, cotisations à la bibliothèque. La Municipalité a imaginé une rentabilité qui pourrait être atteinte par ce moyen-là, il convient de rester circonspects.

Observation no 3 concernant l'AJENOL et un site Web.

L'observation proposée sera appliquée.

Observation no 4 concernant la contribution au Centre sportif de Malley

La Municipalité, dans le cadre de ses engagements contractuels auprès du CSM et des autres communes, entend bien respecter ses engagements financiers. Des compléments vous seront apportés dans la réponse municipale déposée par la COFIN tout à l'heure.

Observation no 5 concernant les coûts exacts du quartier de Malley

L'observation proposée sera appliquée.

Observation no 6, tempes et cultes concernant les traitements

L'observation proposée sera appliquée.

Observation no 7 concernant le personnel occasionnel

Ce correctif figure dans la liste des amendements présentés par la Municipalité dans le cadre des débats sur le budget 2021, amendements dont je faisais état tout à l'heure.

Madame la Présidente prend la parole

Merci Monsieur le Municipal, comme je le disais en introduction, les observations au budget ne sont pas prévues par le Règlement. Ainsi, nous n'allons pas voter sur les réponses données par la Municipalité. Toutefois, elles seront mises dans le procès-verbal de la séance.

S'il n'y a pas de nouvelle de demande de parole à ce stade de la discussion, je vous propose d'entrer dans le budget avec d'abord les premières pages, la partie générale et message de la Municipalité

PAGES 5 à 11

Madame la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe aux différents tableaux et graphiques.

PAGES 12 à 22

Madame la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe aux charges et revenus par nature

PAGES 23 à 26

Madame la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe aux charges et revenus par direction

PAGES 27 à 30

Madame la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au budget proprement dit.

1. ADMINISTRATION GENERALE

10. AUTORITES, PAGES 31 et 32

Madame la Présidente précise qu'il n'y a pas d'amendement sur le chapitre.

Madame la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques.

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre est dès lors réputé comme étant accepté.

11. ADMINISTRATION, PAGES 32 à 36

Madame la Présidente précise qu'il y a des amendements. Elle propose de les traiter dans l'ordre des comptes.

Madame la Présidente demande s'il y a des questions ou remarques dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe la parole à Madame la Rapportrice de majorité pour lire le 1^{er} amendement de la COFIN.

Madame la Conseillère Elia Pochon (PLR), Rapportrice de la Commission, prend la parole

J'aimerais apporter un correctif par rapport à ce que Monsieur Antoine Reymond a dit tout à l'heure. Il nous a dit que l'année dernière, on avait dit qu'on ne voulait pas faire de la cogestion. En fait, cette phrase a été sortie de son contexte. Ceci était lié au fait qu'on avait fait un amendement linéaire, sans faire des amendements point par point. On avait donc estimé, on voulait éviter de faire de la cogestion en leur laissant la liberté de diminuer dans les rubriques dont ils estimaient qu'il était possible de faire. Donc, étant donné que cela n'a pas fonctionné, nous sommes revenus à la situation antérieure avec des amendements point par point.

Lecture de l'amendement no 1 de la Commission des finances 1100.3011.000. Traitements.

Madame la Présidente précise que le Bureau a reçu un autre amendement qui concerne le même compte. Elle propose néanmoins de les traiter séparément, d'abord le présent amendement et ensuite le second qui porte sur le même compte, mais sur des sujets différents et aussi pour éviter des erreurs de calculs.

Madame la Présidente demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je m'exprime au nom du groupe PLR. On a, comme d'habitude, toujours la liberté de voter.

Dans ce cas-là, le groupe a comme d'habitude eu des discussions assez mouvementées pour simplement connaître le fond et arriver à la conclusion qu'il fallait refuser cet amendement. Le groupe PLR, dans sa majorité, refuse cet amendement et propose finalement de suivre le budget de la Municipalité.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour le groupe socialiste, la dotation en ressources humaines est quelque chose d'extrêmement important, dans la mesure où cela permet un suivi du personnel de l'engagement jusqu'au départ, qui est respectueux des personnes et qui permet d'éviter un certain nombre de problèmes et c'est également important pour les collaborateurs de l'administration communale qui auront à traiter un grand nombre de dossiers. Nous refusons donc cet amendement.

Madame la Présidente demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande si la Municipalité souhaite prendre la parole.

Monsieur le Syndic Alain Gilléron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Après les interventions de mes préopinants, je pense que vous me saurez gré de faire très court dans mon argumentation. J'avais prévu trois pages, je vais utiliser qu'une dizaine de lignes. Malgré l'importance, mais vous l'avez relevé Madame Clivaz Luchez, Monsieur Oertli aussi pour le groupe PLR, cette demande d'augmentation de 0,6 poste aux RH est indispensable ! En ce moment, nous avons un effectif extrêmement réduit de deux personnes à 100%. 2,3 ETP, mais le 0,3 est affecté à la sécurité au travail et non pas aux RH. Ces deux personnes abattent un travail gigantesque avec, je le précise, 298 contrats à Prilly. Par rapport à un certain ratio, pour ceux qui douteraient un peu de l'importance de ce travail, je dirais juste que nous avons un ratio, dans les villes vaudoises, de 90 collaboratrices/collaborateurs par ETP, c'est une moyenne vaudoise. A Prilly, nous en sommes à 149 collaboratrices/collaborateurs par ETP, puisqu'on en a deux : $298 : 2 = 149$. Visiblement, nous sommes beaucoup trop sous dotés. Cela a bien été jusqu'à présent, parce que la responsable des RH, qui est là ce soir (sa modestie en pâtira..), fait un travail gigantesque, mais visiblement, nous sommes arrivés aux limites de ses capacités, avec son adjointe également, qui fait aussi un gros job. Merci d'abord, déjà, j'ai l'impression et la Municipalité avec moi, que vous allez accepter ces 0,6 ETP, donc refuser l'amendement de la Commission des finances.

Madame la Présidente demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote.

Vote : l'amendement no 1 de la Commission des finances est refusé à une large majorité, 6 voix pour et 4 abstentions

Madame la Présidente passe au second amendement qui porte sur le même compte, qui a été adressé par le groupe des Vertes et des Verts. Elle passe la parole à Monsieur Olivier Amblet.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Vert.e.s) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je dois me projeter un tout petit peu dans le futur de quelques minutes pour vous parler de cet amendement, parce qu'il s'agit en fait de transférer la somme du compte « Community Manager », dont nous parlerons tout à l'heure et qui est déjà amendé par la COFIN, au compte de traitement. Je vous explique déjà la raison avant de parler des détails. Donc, tout d'abord, le groupe des Verts est en faveur d'un poste de « Community Manager ». Nous pensons qu'il est bon pour la Ville de Prilly de communiquer plus sur les initiatives qu'elle entreprend et d'être plus présent sur les réseaux sociaux, puisqu'il s'agit maintenant d'un moyen de communication privilégié, notamment par les jeunes, mais également par les moins jeunes, parce qu'il est un peu plus léger. C'est plus facile d'envoyer un commentaire sur Facebook que d'écrire une lettre et il est donc justifié de pourvoir ce poste un peu mieux. Toutefois, la Municipalité, aujourd'hui, se propose de créer une place externe, c'est-à-dire de mandater une entreprise pour répondre à nos citoyens en fait. Je peux comprendre cette philosophie si le but est de créer une campagne de publicité, marketing pour vendre un produit, à la Ville de Prilly dans ce cas-là, mais je pense que ce soir, ce dont la Ville de Prilly a besoin, c'est de gens qui répondent à leurs questions. Je pense que c'est au sein de la Municipalité, ce sont les gens de la Commune qui doivent répondre aux questions de leurs citoyens et pas une boîte externe.

C'est pour ces raisons, que je vais vous lire la technique de cet amendement. Nous proposons de modifier le compte dont nous parlons actuellement « Traitements », en ajoutant CHF 18'800'00, qui est donc la somme du compte « Community Manager » aujourd'hui, CHF 18'800'00 de charges pour un total de CHF 1'017'400.00 sur ce compte. Le libellé devrait également se voir adjointe la phrase « Création d'un rôle de Community Manager à 10% ». Ce taux, je vous le dis, c'est calculé à la louche sur le report de l'argent qu'on ferait à la Commune. Bien sûr, pour compléter cet amendement, si cet amendement est soutenu ce soir par vous et j'espère qu'il le sera, il faudra accepter l'amendement de la COFIN pour réduire le compte « Community Manager » à zéro tout à l'heure.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs Conseillers,

Sans parler du fond et de la nécessité d'avoir une activité d'un Community Manager, le groupe PLR s'oppose à cet amendement et vous propose de le rejeter dans la mesure où il va pérenniser des frais, il y aura des charges en plus, notamment les charges sociales et cela empêcherait une certaine flexibilité à la Municipalité, qui lui permettrait au moins de tester pendant une année la qualité ou l'emploi de ce Community Manager, d'en tirer les conséquences et de savoir s'il en faut plus ou moins. On retire donc une flexibilité à la Municipalité. Dès lors, nous vous recommandons de refuser cet amendement du groupe des Verts.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres demandes de prise de parole à ce stade.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur le Syndic, Alain Gillèron.

Monsieur le Syndic Alain Gillèron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Si j'ai bien compris, vous faites une relation directe maintenant entre l'amendement de Monsieur Amblet et l'amendement no 4 de la Commission des finances ?

Madame la Présidente prend la parole

Pas tout à fait. Comme il porte sur deux comptes différents, nous traitons maintenant l'amendement de Monsieur Amblet au compte 3011, sachant que l'amendement va de pair avec une acceptation de celui de la Commission des finances, le numéro 4, sur le compte 3189. Mais, il faudra voter sur celui-là aussi.

Monsieur le Syndic Alain Gillèron (PLR) prend la parole

Oui, mais il y a une unité de matière, donc, vous admettez que je les lie un peu ?

Madame la Présidente prend la parole

Allez-y.

Monsieur le Syndic Alain Gillèron (PLR) prend la parole

Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, je vais peut-être d'abord essayer d'expliquer pourquoi la Municipalité a choisi cet aspect de contrat – mandat Community Manager avec une entreprise prillérane. Il paraissait normal à la Municipalité qu'en 2021, une ville comme la nôtre soit dotée d'une communication optimale à l'attention de la population via les outils actuels et à la mode. Notre vénérable Prill'héraut est super, maintient la relation avec la population qui n'est pas connectée, mais visiblement, cela ne suffit pas, nous ne sommes pas suffisamment présents sur les réseaux digitaux bien sûr et plus généralement.

Il faut rappeler que malgré la demande réitérée de votre Conseil au cours de ces dernières années, voire dix ans, la Ville de Prilly ne s'est toujours pas dotée d'un autre délégué en communication. La Municipalité se débrouille donc elle-même avec l'aide de plusieurs collaboratrices de divers services qui mettent à disposition leurs compétences. En fonction de la situation financière tendue et on est d'accord sur ce point, sans demander un poste à 60 ou 80%, la Municipalité vous demande de débloquer une somme peu conséquente de CHF 18'800.00 pour un mandat à cette entreprise prillérane, qui est juste à côté, du côté de la route de Cossonay, TAM TAM, pour ne pas la nommer. C'est une somme des plus raisonnables pour nous faire aider dans ce domaine incontournable du digital, face à ce besoin d'information croissante que nécessite cette période pour le moins compliquée, vous l'avouerez. Notre ville se doit d'être présente sur les réseaux sociaux et ceci de manière professionnelle et performante.

Nous avons aussi et c'est là que je vais pouvoir faire la liaison avec l'amendement de Monsieur Amblet, le remercier d'ores et déjà de considérer que ce sujet est très important, de nous donner ce poste. C'est assez rare que l'on nous donne des postes et qu'on nous demande d'y aller, parce qu'il en faut. Nous sommes assez d'accord là-dessus, mais nous préférons par rapport à ce que vous proposez, de faire une expérience d'une année avec cette entreprise qui connaît bien Prilly, qui nous connaît déjà, parce que nous avons déjà travaillé avec elle. Notre collaboratrice au Greffe, qui s'occupe déjà de la communication, a déjà des contacts très fréquents avec cette personne.

Ensuite, Monsieur Amblet, sans du tout être gourmand, votre proposition de 10% est sympathique, mais, à mon avis, pas suffisante, si on voulait engager quelqu'un au sein de notre personnel communal. Il y aura une réorganisation du secrétariat municipal quand Madame la Secrétaire municipale aura fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre de l'année prochaine en 2021. Une réflexion sera faite là-dessus et pour cette année 2021, ce serait bien que vous nous donniez la possibilité de tester cette relation avec cette société. Je le répète, votre amendement est bon, on a envie d'avoir des besoins supplémentaires, mais on préfère que le Conseil soutienne notre somme inscrite au budget et bien sûr refuse l'amendement de la Commission des finances qui propose de supprimer ce montant de CHF 18'800.00.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Vert.e.s) a la parole

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Finalement, ce sur quoi vous allez vous prononcer maintenant, c'est de savoir si vous voulez faire une expérience d'une année avec une boîte de marketing ou si vous souhaitez que la Municipalité réponde mieux à leurs citoyens.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote.

Vote : l'amendement du groupe des Vert.e.s est refusé par 23 voix contre, 19 voix pour et 10 abstentions

Madame la Présidente passe la parole à Madame la Rapportrice de majorité pour lire le 2^{ème} amendement de la COFIN.

Lecture de l'amendement no 2 de la Commission des finances 1100.3170.001., Fêtons Prilly

Madame la Présidente demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente cède la parole à Monsieur le Syndic.

Monsieur le Syndic Alain Gilléron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dieu sait si tout le monde, je pense, se réjouit de faire « Fêtons Prilly 2021 » et que l'on puisse festoyer et nous retrouver autrement que maintenant. La Commission de « Fêtons Prilly », dans la préparation de 2021, a établi son programme et elle a été au plus près de ce qui peut être utile et dépensé en fonction de ce qu'elle a prévu. La Municipalité fait confiance à tous ceux qui ont préparé les grandes éditions et qui n'ont pas jeté l'argent par la fenêtre et c'est pour cela que nous vous proposons la somme ici de CHF 33'000.00 pour l'édition 2021. Comme nous n'avons rien fait en 2020, c'est vous qui allez bien entendu décider, mais laissez-nous ces 33'000 francs et on fera quelque chose de bien avec et c'est la 20^{ème} édition !

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres demandes de prise de parole sur cet amendement.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Conseillers,

Le groupe PLR entend bien les arguments de Monsieur le Syndic. En revanche, elle pense que dans ce cas-là, on pourrait suivre la COFIN et recommander d'accepter cet amendement.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote.

Vote : l'amendement no 2 de la Commission des finances est accepté par 28 voix pour, 9 voix contre, 10 abstentions

Madame la Présidente passe la parole à Madame la Rapportrice de majorité pour lire le 3^{ème} amendement de la COFIN.

Lecture de l'amendement no 3 de la Commission des finances 1100.3185.000., Honoraires et frais d'expertises

Madame la Présidente demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons eu de longues discussions dans le groupe. A la fois, comprenant la nécessité d'un regard extérieur pour analyser les procédures de travail et proposer des changements, ce qui pourrait amener à plus d'efficacité, mais en même temps, est-ce la bonne année d'élections, départ à la retraite de la Secrétaire municipale, ce qui va modifier des choses, ne vaut-il pas mieux d'attendre 2022 ? Le vote du groupe socialiste sera donc partagé.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Conseillers,

Au sein du groupe PLR, la discussion était peut-être un peu plus partagée, probablement comme au sein du groupe socialiste. On se pose la question si cela arrive trop tôt ou trop tard ou est-ce que cela arrive à point nommé ? Toujours est-il que finalement, il y a quand même une majorité qui s'est dessinée en faveur de la proposition de la Municipalité et dès lors qui recommanderait de rejeter cet amendement de la COFIN.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Vert.e.s) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous nous sommes posés les mêmes questions, trop tôt, trop tard ou juste à point. L'argument charnière est le changement de législature, le fait que beaucoup de personnel change et nous sommes arrivés à la conclusion que c'était justement le bon moment pour construire du neuf et que c'est une bonne façon d'améliorer le budget, les coûts les performances du personnel, c'est justement de conduire ce genre de recherches. Ça nous paraît un investissement qui tombe à point nommé.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur le Syndic.

Monsieur le Syndic Alain Gilléron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Avant toute chose, il faut savoir que dans ces CHF 40'000.00, il y a pour une part CHF 30'000.00 pour cette analyse que certains trouvent judicieuse et d'autre pas, et CHF 10'000.00 pour une expertise par une société de l'attractivité et le positionnement de nos salaires dans le monde du travail. Je vous propose que nous parlions d'abord de ces CHF 30'000.00. La Municipalité aimerait vraiment vous persuader de ce besoin, Monsieur Amblet l'a dit. On peut penser que ce n'est pas le bon moment et pourtant. Oui, c'est le bon moment, puisqu'on peut travailler et préparer pour ceux qui vont arriver, de nouveaux Municipaux et aussi peut-être de nouveaux collaborateurs et collaboratrices, mais également la nouvelle législature. On peut préparer cet important travail d'introspection et de réflexion sur une meilleure efficience de notre fonctionnement.

La Municipalité pense que c'est le moment idéal, à savoir également l'arrivée d'un nouveau chef de service au 1^{er} janvier au service des domaines, qui pourra donner son input sur ce qu'il découvrira et préparer le terrain pour la nouvelle Municipalité 2021-2026, notamment au service des domaines. Celle-ci aura bien d'autres choses à faire sans se préoccuper de cette analyse. Si elle est en cours ou en voie de finition, ce seront des éléments très positifs et utiles aux Municipaux pour leur futur job. Dans cette période pour le moins compliquée que nous vivons, aussi donner la parole à nos collaboratrices et collaborateurs, puisqu'ils sont très participatifs par rapport à cette opération, tout cela ne peut être que gratifiant, rassembleur et par là, participer toutes et tous à créer cette nécessaire dynamique et esprit de collaboration interservices.

On peut aussi dire que cette volonté d'être meilleurs va, on l'espère et enfin et là, je regarde Monsieur Saugy, déboucher sur la mise en vigueur du fameux SCI (Système de contrôles internes). On devrait y arriver, puisque cela fait à peu près dix ans qu'on en parle, voire plus. On espère que cette analyse en profondeur de notre administration permette ceci. Vous l'aurez compris, la Municipalité vous demande de lui laisser ces CHF 30'000.00 pour cette analyse et expertise de notre fonctionnement, ce sera un judicieux investissement au bénéfice de l'humain.

Par contre, consciente de la non priorité que représente le fait de se situer par rapport aux salaires vaudois, toutes fonctions confondues et ceci d'autant plus que nous avons déjà fait l'analyse il y a trois ans, la Municipalité vous propose de renoncer à cette dépense de CHF 10'000.00 initialement prévue et faisant partie des CHF 40'000.00 supprimés par la COFIN. Cela complique un petit peu, Madame la Présidente, je suis désolé. On va simplement dire que la Municipalité dépose un autre amendement ou un sous-amendement, c'est à vous de voir comment vous voulez le traiter à la baisse de CHF 10'000.00 pour le compte 1100.3185.000. Je le dépose sur votre bureau.

Madame la Présidente prend la parole

Effectivement, il s'agit d'un sous-amendement qui propose, non pas d'amender le compte de CHF 40'000.00 à la baisse, mais de CHF 10'000.00 à la baisse. Donc, il passerait, non plus de CHF 60'000.00 à CHF 20'000.00, mais de CHF 60'000.00 à CHF 50'000.00. Y-a-t-il des demandes de parole dans la salle ? Si tel n'est pas le cas, je vais donc opposer les deux amendements dans un premier temps, entre l'amendement de la Municipalité qui prévoit une baisse, j'ai envie de dire que de CHF 10'000.00 et la Commission des finances qui propose une baisse de CHF 40'000.00. Je les opposerai. Ensuite, nous voterons le vainqueur pour lui-même. Est-ce que la procédure est claire ?

C'est le cas.

Que celles et ceux qui préfèrent l'amendement de la Commission des finances de CHF 40'000.00 le fassent en levant la main.

Que celles et ceux qui préfèrent l'amendement de la Municipalité de CHF 10'000.00 le fassent en levant la main.

Vote : c'est à une large majorité, moins 10 voix pour l'amendement de la Commission des finances et 3 abstentions que l'amendement de la Municipalité est préféré.

Madame la Présidente passe au vote sur l'amendement no 3 de la Commission des finances, sous-amendé par l'amendement de la Municipalité.

Vote : l'amendement no 3 de la Commission des finances, sous-amendé par l'amendement de la Municipalité est accepté par 23 voix pour, 1 voix contre, 24 abstentions.

Madame la Présidente passe la parole à Madame la Rapportrice de majorité pour lire le 4ème amendement de la COFIN.

Lecture de l'amendement no 4 de la Commission des finances 1100.3189.016, Community Manager.

Madame la Présidente demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente cède la parole à Monsieur le Syndic.

Monsieur le Syndic Alain Gilléron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Si j'ai bien compris, l'amendement de Monsieur Amblet, qui traitait déjà de ce sujet ayant été refusé, on peut parler de cet amendement de la Commission des finances qui demande de passer de CHF 18'800.00 à zéro, donc de supprimer cette volonté municipale d'être meilleure dans le digital et surtout d'être présente par rapport à ce mode de communication, qui est indispensable à l'heure actuelle. Certes, ce n'est pas génial pour ceux qui voulaient un engagement de 10% ou un poste de chargé en communication qui gère tout cela, mais au moins, on aura quelque chose pour enclencher ce nécessaire ajout, je le répète : communication habituelle, site internet, Facebook et Prill'hérait, mais cela ne suffit pas. Nous devons nous faire épauler.

Je dirais encore juste une chose, Monsieur Amblet, mais de toute façon, votre amendement a été refusé, 10%, on ne trouvera premièrement jamais personne extérieure à ce taux, c'est sûr. Si votre amendement avait passé, il aurait fallu chercher une personne au Greffe qui aurait pu augmenter son taux de 10%. 10%, ce n'est pas énorme, on aurait sans doute pu trouver, mais ce n'est pas non plus évident. Il faut que la personne soit d'accord de faire le job et d'augmenter son taux de travail. Tandis, que là, avec cette solution, vous ne le reconnaitrez pas, est énorme avec ces CHF 18'000.00 sur une année pour être participatifs et je peux vous assurer que cette personne sera très présente avec nos employés par rapport à cette volonté d'être meilleurs dans la communication. Je demande, au nom de la Municipalité, de refuser l'amendement de la Commission des finances qui, elle, ne veut pas que l'on fasse cette expérience. Je vous remercie de votre attention.

Madame la Présidente demande s'il y a encore des demandes de parole.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote sur l'amendement no 4 de la Commission des finances.

Vote : l'amendement no 4 de la Commission des finances est refusé par une majorité de voix contre, 8 voix pour, 10 abstentions.

Madame la Présidente passe au vote sur le chapitre 11.

Vote : le chapitre 11 est accepté à une large majorité, moins 10 abstentions.

15. AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS, PAGES 36 à 38

Madame la Présidente prend la parole

Nous avons également un amendement sur ce chapitre 15. Avant d'aborder cet amendement, y-a-t-il des questions sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Nous pouvons donc passer à l'amendement no 5 de la Commission des finances et je passe la parole à Madame la Rapporteuse de majorité.

Lecture de l'amendement no 5 de la Commission des finances 1530.3111.000, bibliothèque, achats mobilier, machines et matériel.

Madame la Présidente demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Vert.e.s) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'aimerais revenir sur l'observation no 2 de la Commission des finances qui dit que la COFIN recommande à la Municipalité de tenter de mieux rentabiliser la bibliothèque en augmentant les cotisations, car en effet, elles sont en constante baisse. J'imagine que cela veut dire d'augmenter la somme d'une cotisation, car le nombre des cotisations est en baisse, c'est en tous les cas comme ça que j'ai compris l'observation. Par opposition, cet amendement propose de supprimer la création d'une nouvelle identité visuelle et donc de réduire probablement encore l'impact de la bibliothèque sur la Commune, donc pour nous, évidemment, cela devient l'inverse qu'il faut faire, il ne faut pas augmenter la cotisation afin que le nombre de cotisants ne continue pas à diminuer. Par contre, il faut faire des actions pour que cette bibliothèque accueille de plus en plus de monde dans le futur. C'est pour pourquoi nous vous recommandons de refuser cet amendement.

Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons une magnifique bibliothèque communale à Prilly. Le problème est le besoin actuel de cette bibliothèque. Ce n'est pas quelques meubles, mais il s'agit de réorganisation structurelle au sein du personnel de cette bibliothèque, de rendre plus visible les prestations de cette bibliothèque et la rendre plus moderne, mais surtout pas augmenter les cotisations des membres de la population prillérane qui essaie de profiter de cette bibliothèque. Il faut la rendre plus démocratique, plus accessible et plus visible auprès de la population. C'est la raison pour laquelle, je vous demande de refuser cet amendement.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je remercie les deux préopinants qui voient bien l'impact, mais je suis sûr que la majorité d'entre vous le voient, l'impact d'une meilleure présence de la bibliothèque sur la place publique qui pourra qu'augmenter son attractivité pour toute une série de gens, qui, il faut l'avouer, quand on parle autour de nous, souvent ne savent même pas où se trouve la bibliothèque. L'argent que nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, nous l'avons déjà économisé.

Si vous regardez les lignes budgétaires de la bibliothèque et que vous prenez la page 14 de l'annexe du rapport de la Commission des finances, ces jeux de questions - réponses entre la Commission des finances et la Municipalité, vous lisez ceci : une nouvelle identité visuelle permettra de renforcer la communication auprès des publics, de valoriser l'offre et le positionnement de la bibliothèque, le logo sera présent sur les supports de communication et évidemment là-dedans, il y a les réseaux sociaux, avec notamment une élégante signalétique visible à l'extérieur du bâtiment, à laquelle, je dois avouer, je tiens particulièrement, même si je ne la connais pas encore, parce qu'on n'a pas encore engagé les moyens et la phrase suivante est aussi importante : les autres postes du budget de la bibliothèque ont été réduits pour le budget 2021, afin que cet investissement soit priorisé et n'impacte pas les coûts globaux de cette section.

La seule ligne budgétaire qui n'est pas bougée, c'est l'achat des livres. On est restés fidèles au montant qui figure dans le budget actuel. Nous avons donc fait de la place pour ce second temps et je vous invite donc à refuser la proposition de la Commission des finances et à voter de telle sorte que nous puissions avoir une nouvelle identité visuelle. Nous avons une nouvelle équipe, une équipe renouvelée à la bibliothèque qui fait avec moins de deux postes, Mesdames et Messieurs, alors que le nombre de personnes qui vont à la bibliothèque augmente, entre autres du fait des scolaires aussi en fait du fait du COVID, c'est donc l'occasion aussi de continuer à booster cette bibliothèque, donc refuser s'il-vous-plait cet amendement de la Commission des finances.

Madame la Présidente demande s'il y a encore des demandes de parole.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote sur l'amendement no 5 de la Commission des finances.

Vote : l'amendement no 5 de la Commission des finances est refusé par 28 voix contre, 19 voix pour, 7 abstentions.

Madame la Présidente passe au vote sur le chapitre 15.

Vote : le chapitre 15 est accepté à une large majorité, moins 11 abstentions.

17. SPORTS, PAGES 38 à 40.

Madame la Présidente précise qu'il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. Elle demande s'il y a des questions ou des remarques.

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 17 est donc accepté.

18. TRANSPORTS PUBLICS, PAGE 41

Madame la Présidente précise qu'il y a un amendement municipal. Elle passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cela ne devrait pas faire l'ombre d'un pli avec cet amendement municipal qui fait que l'on diminue de CHF 44'000.00 la charge qui était prévue à notre participation au transports publics urbains, tout simplement parce que les chiffres que nous avons reçus lorsque nous avons établi les budgets étaient sensiblement un petit plus hauts et la responsable des finances des TL ayant donné à notre Boursier d'autres chiffres il y a peu de temps et nous venons donc avec cette réduction. C'est déjà ça de pris.

Madame la Présidente demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote sur l'amendement municipal.

Vote : l'amendement municipal est accepté à l'unanimité.

Madame la Présidente passe au vote sur le chapitre 18.

Vote : le chapitre 18 est accepté à une large majorité, moins 8 abstentions.

19. INFORMATIQUE, PAGE 41

Madame la Présidente précise qu'il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. Elle demande s'il y a des questions ou des remarques.

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 19 est donc accepté.

2. FINANCES, PAGE 41 à 44

Madame la Présidente précise qu'il y a un amendement de la Commission des finances. Elle demande s'il y a des questions ou des remarques dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe à l'amendement no 6 de la Commission des finances et elle passe la parole à Madame la Rapportrice de majorité.

Lecture de l'amendement no 6 de la Commission des finances 2000.3011.000, Traitements.

Madame la Présidente demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs Conseillers,

Pour ce 6^{ème} amendement de la COFIN, on se trouve dans le groupe PLR dans la même situation que pour le 1^{er} amendement, celui qui va suivre le 7^{ème} et le 11^{ème}.

En fait, on a de la difficulté à véritablement connaître la portée d'une réduction, une augmentation, cela semble évident, mais une réduction, on a un peu de peine à voir, puisqu'on n'est pas nous-mêmes dans les services et on ne voit pas cette portée sur l'administration communale. Ceci étant, le groupe, dans sa grande majorité, a proposé de refuser l'amendement de la COFIN et dès lors de suivre la Municipalité dans le budget qu'elle a proposé. Je dirai la même chose pour le 7^{ème} et le 11^{ème}.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres demandes de parole dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente cède la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est vrai que la remarque de la COFIN est tout à fait bienvenue. Dans cette comparaison entre les 2 tableaux, ceux de 2020 et ceux de 2021, ce qui explique cette différence, c'est que dans le tableau de 2021, les CDD ne sont pas cités. Nous attendons maintenant qu'ils puissent être transformés. Ce n'est pas une question d'erreur ou de retranscription ou que sais-je encore, c'est simplement une non citation de cette partie de poste CDD dans le budget 2021. Je vous demande évidemment de refuser cet amendement. Je me permets de vous remettre en mémoire le rapport de gestion 2007 qui disait : le taux de progression des travaux désormais échus à la Bourse. Factures – créanciers, plus de 56%, débiteurs, plus de 22 %, paiement des créanciers, 63%, etc.

Par conséquent, la masse de travail et la complexité des choses et dieu sait si le travail est bien fait et le plus rapidement possible, mais cette masse de travail devient de plus en plus importante. Là aussi, dans ces services transversaux tout à fait fondamentaux, de même que pour les RH, nous avons besoin de ces postes. Je vous invite donc à refuser l'amendement et pour dire les choses plus simplement, laissez-nous ce montant pour que la Bourse puisse continuer son travail dans les meilleures conditions possibles. Je vous remercie.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres demandes de prise de parole à ce stade.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote sur l'amendement.

Vote : l'amendement no 6 de la Commission des finances est refusé à une large majorité, 7 voix pour, 9 abstentions.

Madame la Présidente passe au vote sur le chapitre 2.

Vote : le chapitre 2 est accepté à une large majorité, moins 10 abstentions.

3. DOMAINES, PAGE 44 à 49

Madame la Présidente précise qu'il y a deux amendements dans ce chapitre. Elle demande tout d'abord s'il y a des questions ou des remarques dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe à l'amendement no 7 de la Commission des finances et elle passe la parole à Madame la Rapporteuse de majorité.

Lecture de l'amendement no 7 de la Commission des finances 3000.3011.000, Traitements – Domaines.

Madame la Présidente demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le service des domaines a effectivement plusieurs projets en cours. Ces projets sont importants pour la population prillérane dans le sens où ils touchent des immeubles, ils touchent des écoles, des réfections, etc. De plus, ces projets, puisqu'ils vont devoir être réalisés, vont participer à des mesures anticycliques et c'est pour cela que le groupe socialiste refusera cet amendement.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Vert.e.s) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous recommandons également de refuser cet amendement. Comme cité dans le texte, il y a de nombreux projets à réaliser. Ils sont faits pour améliorer le parc immobilier prilléran, notamment pour qu'ils soient plus respectueux du climat à l'avenir et c'est un excellent exemple à suivre pour le reste des propriétaires prillérans. Voilà pourquoi il faudrait refuser cet amendement.

Il n'y a pas d'autres demandes de parole dans la salle. Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Vert.e.s) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je me rends compte que des choses ont déjà été dites. J'aimerais peut-être préciser les choses. Au niveau des projets, on a l'école du Grand-Pré qui nécessite une rénovation importante. Qui dit rénovation importante, dit un suivi important. Donc, pour cela, il faut du personnel qui puisse le faire. On a Mont-Goulin. Si vous vous souvenez, on avait un préavis qui avait passé il y a quelques temps, qui prévoyait une réfection notamment de toute la partie des canalisations qui sont en bout de course et qui prévoyait de le faire en plusieurs étapes. On est arrivés au bout du préavis. Un 2^{ème} va bientôt arriver et là aussi, cela demande un travail conséquent de suivi. Il ne s'agit pas juste de signer des bons de travail et d'attendre la facture, mais vraiment de suivre ce qui s'y passe, des travaux doivent être envisagés, des options, des variantes à étudier, etc. C'est donc aussi un travail conséquent. On a aussi le bâtiment de la voirie et aussi l'espace jeunesse. C'est un bâtiment qui est vétuste et là aussi, on doit trouver des solutions, regarder quels sont les besoins de la population, quels sont les besoins du service des travaux pour avoir un bâtiment qui puisse être soit rénové, soit reconstruit de manière à satisfaire aux besoins des uns et des autres.

Effectivement, cela demande de la planification. On nous dit que ce n'est pas l'année pour planifier. Une planification ne se fait pas en 6 mois, surtout pour des bâtiments aussi importants. La planification est en cours depuis plusieurs années et là, on va arriver à des choses un peu plus concrètes, on espère pouvoir engager les travaux, si ce n'est pas en 2021, ce sera en 2022, mais tout cela demande de la préparation et donc des ressources humaines. Il faut aussi dire qu'il y a de l'entretien. L'entretien augmente au fur et à mesure des années. Cela ne se voit pas peut-être au niveau du budget, parce qu'on essaie toujours de contenir les montants. Nous savons très bien qu'il y a des périodes difficiles et on essaie de faire en sorte de faire au mieux. On voit beaucoup de vandalisme, cela demande aussi du temps, même si c'est une fenêtre qui est cassée, et que l'assurance va couvrir en grande partie le coût de la fenêtre, cela demande quand même du travail, parce qu'il faut déposer une plainte pénale, il faut prendre contact avec l'assurance, il faut envoyer des photos, il faut envoyer l'entreprise et tout ceci pour changer une fenêtre qui a été brisée par quelqu'un qui trouvait amusant d'y jeter quelque chose contre. Il y a aussi les normes qui évoluent, de manière de plus en plus restrictives pour le bien de tous.

En général, ce sont des normes à but sanitaire ou à but de protection. On voit les normes anti incendie, les normes pour la qualité de l'eau de la piscine. Là aussi, ce sont des choses qui nous demandent du travail. On a aussi les normes électriques, les contrôles OIBT. C'est tout de suite du travail qui est conséquent et qui malheureusement, même pour des choses qui doivent être de manière périodique contrôlées, on n'a pas toujours le suivi. On manque aussi d'outillage informatique au sein du service des domaines et bâtiments et souvent, il faut pouvoir compenser ce manque d'outils par une organisation interne qui prend des fois du temps et ça aussi, avec un 40% supplémentaire, nous espérons pouvoir rationaliser un certain nombre de choses pour pouvoir travailler plus efficacement. Pour toutes ces raisons, la Municipalité vous demande de refuser l'amendement et d'accorder ces 40% supplémentaires.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres demandes de prise de parole à ce stade.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote sur l'amendement.

Vote : l'amendement no 7 de la Commission des finances est refusé à une large majorité, 9 voix pour, 7 abstentions.

Madame la Présidente passe au 2^{ème} amendement. Il s'agit d'un amendement municipal qui concerne le compte 3146.000.3200, Forêt, Entretien et exploitation. Elle passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Vert.e.s) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cet amendement concerne l'arrachage de plantes envahissantes dans la forêt de Prilly. Sachant que lors de l'établissement du budget, on pensait faire 2 arrachages, une fois en 2020 et une fois en 2021. Raison pour laquelle, on a mis ce montant au budget. Il s'est avéré que l'EVAM, avec qui on a travaillé, a été tellement efficace, qu'ils ont réussi à arracher toutes les plantes qui posaient problème en une seule fois.

Il n'y a donc plus besoin d'avoir ces CHF 4'000.00 pour l'arrachage en 2021. L'amendement que nous vous proposons est de passer ce compte de CHF 18'000.00 à CHF 14'000.00.

Je profite d'avoir la parole pour rappeler que s'il y a des plantes envahissantes, en l'occurrence, c'était beaucoup des Laurels qui se trouvaient dans la forêt. Ces plantes proviennent probablement de gens qui taillent leurs haies, qui ne savent pas trop quoi faire des branches et des feuilles et qui amènent ça dans la forêt, cela revient ainsi à la nature. Malheureusement, ce n'est pas aussi simple et cela provoque la croissance de ces plantes à un endroit où elles n'ont rien à y faire.

Madame la Présidente demande si la proposition d'amendement suscite des questions, des remarques ou des prises de parole dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe dès lors au vote sur l'amendement municipal.

Vote : l'amendement municipal est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions.

Madame la Présidente passe au vote sur le chapitre 3.

Vote : le chapitre 3 est accepté à une large majorité, moins 10 abstentions.

4. TRAVAUX, PAGE 49 à 55

Madame la Présidente précise que ce chapitre à un certain nombre d'amendements et propose de le passer chapitre par chapitre.

41. SERVICE DES TRAVAUX, PAGE 49

Madame la Présidente précise qu'il y a un amendement sur ce chapitre, mais elle demande tout d'abord s'il y a des questions ou remarques dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe à l'amendement no 8 de la Commission des finances et elle passe la parole à Madame la Rapportrice de majorité.

Lecture de l'amendement no 8 de la Commission des finances 4100.3102.000, Annonces, journaux, documentation.

Madame la Présidente demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente cède la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le service des travaux a, je crois, le privilège d'avoir l'amendement avec la plus petite somme, tel qu'il vous est proposé ce soir, de CHF 2'000.00 et l'amendement suivant qui est de CHF 100'000.00. Parlons déjà de cet amendement de CHF 2'000.00 qui est proposé sur le compte Annonces, journaux et documentation. Mesdames et Messieurs, dans ce compte-là, ce n'est pas l'abonnement du Matin Dimanche, ce n'est pas l'abonnement du 24 Heures et ce n'est pas l'abonnement du Temps, pour parler des journaux romands. Non, il s'agit principalement des licences informatiques que le service des travaux utilise et a besoin dans son ménage courant afin de pouvoir faire son travail. VSS, VSA, SIT (les informations du territoire), SIA (publications) et l'USSP qui est l'Union suisse des parcs et promenades. N'en déplaie à certaines personnes de la Commission des finances, il n'est malheureusement pas possible et je le répète année après année, d'utiliser une licence pour plusieurs personnes ou d'utiliser une licence pour plusieurs services à l'intérieur de l'administration communale à Prilly, mais dans toutes les autres communes, c'est la même chose. Pour quelle raison ? Simplement, parce que les licences sont déclarées par type. Soit, c'est pour les routes, soit c'est pour les bâtiments, soit c'est pour autre chose et en fonction du type que l'on choisit, on paie la licence annuelle.

Pas plus tard que la semaine dernière, le service des travaux s'est fait rappeler à l'ordre par un des acteurs, puisqu'ils ont remarqué de 2 personnes utilisaient la même licence. Nous allons donc recevoir une facture pour la 2^{ème} licence qui était utilisée par la 2^{ème} personne. Voyez que même si on le souhaiterait, on ne peut accéder à certaines demandes de la Commission des finances ou de certaines personnes à la Commission des finances. En résumé, ce sont des outils dont nous avons besoin pour faire notre travail. On peut comprendre que vous acceptiez ou refusiez une augmentation ou une diminution de pourcent de postes, que vous acceptiez ou refusiez une diminution de prestations, ici on est dans le corps business du service des travaux, au niveau des besoins des licences informatiques. Supprimer CHF 2'000.00 voudrait dire que l'on se priverait de l'un des services non négligeables, soit des VSS, soit des VSA et pour les spécialistes, il y en a peut-être dans la salle ici, ils savent de quoi on parle. Il ne sera plus possible pour nous d'élaborer des budgets au niveau des routes ou des canalisations ou autres. Je vous recommande donc de ne pas suivre la Commission des finances et de refuser cet amendement.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres demandes de prises de parole dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote sur l'amendement

Vote : l'amendement no 8 de la Commission des finances est refusé à une large majorité, 5 voix pour, 7 abstentions.

Madame la Présidente passe au vote sur le chapitre 41.

Vote : le chapitre 41 est accepté à une large majorité, moins 9 abstentions.

42. URBANISME ET CONSTRUCTIONS, PAGES 49 à 51

Madame la Présidente précise qu'il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre.

Elle demande s'il y a des questions ou des remarques dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 42 est considéré comme étant accepté.

43. ROUTES

Madame la Présidente précise qu'il y a plusieurs amendements sur ce chapitre. Elle demande tout d'abord s'il y a des questions ou des remarques dans la salle.

Madame la Présidente passe à l'amendement no 9 de la Commission des finances et elle passe la parole à Madame la Rapporteuse de majorité.

Lecture de l'amendement no 9 de la Commission des finances 4300.3142.001, Réfection et entretien des routes.

Madame la Présidente demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs Conseillers,

Cet amendement est de par sa somme le plus important. C'est celui qui a généré le plus de discussions et d'interrogations au sein de notre groupe et nous en sommes sortis indéterminés. D'une part, il y avait une crainte d'un chèque en blanc et d'autre part l'idée que les préavis reviendraient en fin de compte en fin d'année au même résultat. On se trouve donc indéterminés et on attend peut-être d'entendre le Municipal en charge de ce domaine, M. Pellegrinelli, de nous convaincre ou pas. Je ne peux donc pas vous donner la détermination du groupe à ce stade.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres demandes de prise de parole à ce stade.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'avais cru comprendre lors de la présentation que j'avais faite au mois de juin sur l'entretien des routes que la plupart d'entre vous aviez compris, ce que j'espère et je crois, voire même persuadé. Par contre, effectivement peut-être, tout le monde n'a pas saisi la manière de faire du service des travaux, telle qu'elle vous l'est demandée au budget 2021. Sur ces CHF 250'000.00 qui sont prévus au budget, il y a CHF 40'000.00 qui sont prévus pour des petits chantiers urgents, CHF 10'000.00 pour le relevé d'état réseau routier et CHF 200'000.00 qui sont prévus pour l'entretien courant des chaussées. Quand on parle d'entretien courant, c'est quand on a un pépin sur un tronçon et qu'on doit intervenir d'urgence pour, soit boucher un trou, soit refaire une fissure, quelque chose qui est important, certes, mais urgent à faire du point de vue de la circulation et de la dangerosité de la chose.

Par contre, ce qui figure au budget des investissements, on a prévu et j'espère que vous allez l'accepter, les CHF 900'000.00 par années, sur dix ans, juste pour maintenir l'état actuel des routes dans dix ans. Ce montant de CHF 900'000.00 va évidemment provenir de préavis. Il y aura peut-être une année CHF 1'400'000.00 et l'année suivante CHF 600'000.00. Il s'agit d'une moyenne de CHF 900'000.00 par année, telle qu'elle vous avait été présentée au mois de juin. Dans ces CHF 200'000.00 qui sont pour l'entretien des routes, c'est de l'entretien courant et urgent. On ne peut pas, à ce stade-là, sur ce compte-là, venir avec un préavis au Conseil communal. Car, qui dit préavis, dit Commission, dit étude, dit soumission, dit préavis, ensuite Commission du Conseil, Conseil et ensuite décision. Et là, on est dans un délai de 4 à 6 mois.

Vous comprendrez très bien que si un trou se fait sur un tronçon de route, on ne va pas attendre 6 mois avant de reboucher ce trou ou de refaire la route si elle s'affaisse, par exemple, comme il y a eu au chemin des Creuses l'année passée. Ces CHF 200'000.00, on les a augmentés exprès, parce que dans la présentation que nous avons faite au mois de juin, nous vous avons expliqué qu'il y avait de l'investissement à faire, mais de l'autre côté, il y a quand même éventuellement quand même des travaux à faire. Il est clair que si on n'a aucun accident routier au niveau de la surface ou des sous-sols, on ne va pas dépenser l'argent, on ne fera pas d'entretien. Si cela n'est pas nécessaire ou urgent, on ne dépensera pas cet argent. Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs, de refuser cet amendement dans la logique, telle qu'elle vous avait été présentée au mois de juin.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs Conseillers,

Je tenais à remercier Monsieur le Municipal Michel Pellegrinelli. Son explication était très claire et je voudrais aussi, s'il y a eu une incompréhension, je le prends sur moi et non pas sur mes collègues du PLR. Merci beaucoup Monsieur Pellegrinelli.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres prises de parole.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs Conseillers,

Pour les raisons expliquées par Monsieur Pellegrinelli, le groupe socialiste refusera cet amendement.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres prises de parole.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote sur l'amendement.

Vote : l'amendement no 9 de la Commission des finances est refusé à une large majorité, 8 voix pour, 4 abstentions.

Madame la Présidente passe à l'amendement no 10 de la Commission des finances et elle passe la parole à Madame la Rapporteuse de majorité.

Lecture de l'amendement no 10 de la Commission des finances 4300.3161.000, Loyers.

Madame la Présidente demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Vert.e.s) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il s'agit d'une part d'un local utilisé par la voirie. C'est un local qui touche aussi la société immobilière, parce qu'elle est située à la Confrérie 36. Comme vous le savez, la Commune de Prilly avait 10% du bâtiment situé au chemin de la Confrérie 36. Cette part a été vendue quand nous avons également fait la fusion des deux parcelles autour de Grand-Vigne avec le DDP, etc. A ce moment-là, il a fallu se déterminer sur quel serait le loyer pour ce local, puisque le bâtiment appartient entièrement à la Société immobilière et il faut louer ce local au service des travaux. Donc, la question a été de trouver le bon loyer pour qu'on ne siphonne pas la SI et qu'on ne prêterite pas les finances communales. La Municipalité a une fois la casquette Municipalité et une autre la casquette de Conseil d'administration de la SI. Il faut donc trouver le bon loyer, qui soit un loyer juste, équitable et convienne aux finances, à la fois de la SI et de la Commune.

Pour ce faire, nous avons demandé à la gérance qui s'occupe des locaux et des appartements de la SI, d'estimer la valeur de ce local. Pour votre information, le local fait 134 m², c'est un dépôt, mais qui est quand même chauffé, il dispose également d'un petit local intérieur pour le personnel et il est loué, d'après l'estimation de la gérance, à CHF 123.00 le m² par année, en gros CHF 10.00 par mois, par m². Cela nous semble donc tout à fait un montant qui est raisonnable, aussi bien d'un côté comme de l'autre. Ce ne sont pas des locaux qui sont très luxueux, donc il n'est pas normal de les faire payer très cher, mais en même temps, c'est un prix qui correspond quasiment au prix d'une place de parc, car une place de parc mesure 10 m² et coûte en général dans la rue CHF 100.00 par mois. Ce loyer ne nous semble absolument pas surestimé, c'est juste de trouver le montant qui soit juste, aussi bien pour la SI que pour la Commune. Je vous demande donc de refuser cet amendement et d'accepter le loyer qui a été indiqué.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres prises de parole.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote sur l'amendement.

Vote : l'amendement no 10 de la Commission des finances est refusé par 19 voix pour, 20 voix contre et 9 abstentions.

Madame la Présidente passe à l'amendement no 11 de la Commission des finances et elle passe la parole à Madame la Rapportrice de majorité.

Lecture de l'amendement no 11 de la Commission des finances 4300.3011.000, Traitements en lien avec le compte 4300.4356.000 Facturation de services.

Madame la Présidente demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La COFIN vous propose cet amendement, car elle reste persuadée qu'en 2020, vous aviez approuvé dans le budget un demi-poste supplémentaire qui était couvert, en charge, par les revenus du contrat qui aurait dû être signé avec le CSM. Deux propositions ont été faites au CSM et le CSM a refusé ce contrat-là. Mais, le poste, en 2020, l'argent n'a pas été dépensé prévu pour ce demi-poste et sur le budget 2021, puisque le CSM a refusé ce contrat-là, forcément, dans les charges, nous n'avions pas inclus ce demi-poste. Si vous regardez sur le tableau des ressources humaines, dans les pourcents de poste, il n'y a pas d'augmentation de poste par rapport même à 2019, par rapport à ce sujet-là sur le CSM et évidemment, nous n'avons pas non plus indiqué dans les revenus le revenu de ce contrat par le paiement du CSM.

Donc, Mesdames, Messieurs, si vous acceptez malheureusement cet amendement, on va devoir diminuer les salaires des gens qui travaillent au 430, au niveau des routes. Ce n'est évidemment pas souhaitable, donc nous vous confirmons que dans ce compte 4300.3011.000, il y a les charges du personnel pour le personnel effectif, tel qu'il a été prévu en 2020 et 2021. Ce poste supplémentaire de 50% qui devait être couvert par le contrat du CSM n'existe pas. Il n'y a donc pas de raison d'amender ce poste du montant de CHF 50'000.00, tel qui vous est proposé par la Commission des finances. Mesdames et Messieurs, si vous le voulez bien, refusez cet amendement, de manière à rester dans la logique que la Municipalité a souhaitée dans le budget 2021.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres prises de parole.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote sur l'amendement.

Vote : l'amendement no 11 de la Commission des finances est refusé à une large majorité, moins par 6 voix pour et 7 abstentions.

Madame la Présidente passe au vote sur le chapitre 43.

Vote : le chapitre 43 est accepté à une large majorité, moins 4 voix contre et 5 abstentions.

44. PARCS, PROMENADES, CIMETIERES, PAGES 53 et 54

Madame la Présidente précise qu'il y a plusieurs amendements sur ce chapitre. Elle demande tout d'abord s'il y a des questions ou des remarques dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe à l'amendement no 12 de la Commission des finances et elle passe la parole à Madame la Rapporteuse de majorité.

Lecture de l'amendement no 12 de la Commission des finances 4400.3145.004, Fournitures divers (bacs, vasques, etc.)

Madame la Présidente demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans ce montant, dans ce compte-là, figurent CHF 3'000.00 de clôtures, CHF 2'000.00 de bacs et caisses, CHF 3'000.00 de bancs, CHF 5'000.00 de sapins (CHF 40.00 le mètre). On a même baissé le budget de CHF 1'500.00 par rapport à ce qui était prévu. Donc, CHF 11'500.00, cela nous paraît être un chiffre raisonnable, compte tenu que nous devons réparer certaines clôtures, remplacer ou réparer certains bacs ou caisses, notamment les bacs ronds qui sont devant l'administration communale, devant Castelmont, puisque dans sa rondeur, ils ne sont pas soutenus dessous et si les gens montent sur le bac et qu'ils s'amuse à sauter dessus, forcément, ils se cassent et ce sont ceux-ci que l'on doit notamment souvent remplacer. En ce qui concerne les CHF 3'000.00 de bancs, s'ils doivent être remplacés, on les remplacera. Maintenant, si vous estimez qu'il faut baisser le budget de CHF 5'000.00, on le fera, mais je ne trouve que c'est très utile pour l'image de la Commune de Prilly, d'avoir des bancs cassés ou pas de bancs, parce qu'on n'a pas l'argent pour les remplacer ou pas de bacs pour les fleurs à certains endroits, puisqu'on ne pourra pas mettre des fleurs, s'il n'y a pas de bacs. Donc, je vous invite à refuser l'amendement si le cœur vous en dit.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres prises de parole.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote sur l'amendement.

Vote : l'amendement no 12 de la Commission des finances est refusé par 17 voix pour, 19 voix contre et 13 abstentions.

Madame la Présidente passe à l'amendement no 13 de la Commission des finances et elle passe la parole à Madame la Rapportrice de majorité.

Lecture de l'amendement no 13 de la Commission des finances 4400.3145.006, Entretien des parcs et des zones de loisirs

Madame la Présidente demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs Conseillers,

Le groupe PLR vous recommande de suivre la COFIN et de réduire ce montant au budget. Elle prend siennes les arguments de la COFIN. On n'a pas d'urgence, d'autant plus que les travaux ont déjà été réalisés.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Vert.e.s) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs Conseillers,

Sans aller aussi loin que le PLR, nous souhaiterions aussi savoir si cette place de jeux a réellement besoin d'être rénovée maintenant. Est-ce qu'elle risque de fermer avant qu'on ait refait cette place Pré Bournoud ? On est bien d'accord, tout le monde veut une place Pré Bournoud pour bientôt. Je vous remercie pour votre réponse.

Madame la Présidente demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Est-ce que j'ose faire un sondage ce soir ? Quels sont celles et ceux d'entre vous qui ont été voir cette place et constater l'état de la place ? Au budget, tel que l'on a communiqué à la Commission des finances, sauf erreur, il est prévu réparation sols place de jeux du Château : CHF 25'000.00. Si vous le voulez, Madame la Présidente, je souhaiterais déposer un sous-amendement à CHF 25'000.00 au lieu de CHF 30'000.00. Cette place est usée. On a rebouché quelques trous, les plus gros et la surface est usée, mitée et il y a des trous. Pour l'instant, les pieds des enfants ne passent pas à travers, mais il ne va pas falloir attendre très longtemps avant que ceux-ci puissent transpercer cette surface et agrandir le trou. Ceux qui ont été sur place ont vu qu'il y a des tacons aujourd'hui. On a rebouché, mais le sol s'use à côté petit à petit. Cette surface, pour nous, service des travaux et la Municipalité, est importante et il faut faire ces réparations l'année prochaine.

Pour répondre à la question de Monsieur Amblet, si les travaux de la refonte de la nouvelle place Pré Bournoud se ferait au mois de juin, juillet l'année prochaine, je vous dirais qu'il n'y a pas urgence, on peut attendre, pour ne pas refaire cette place de jeux maintenant. Etant donné qu'on n'en est même pas aux résultats du concours et que ce sont ceux-ci qui vont déterminer si la place sera touchée ou pas, je pense qu'on en a encore facilement pour 2 à 3 ans. Je n'ai donc pas l'impression, selon les expériences que l'on a aujourd'hui, sur ces surfaces de jeux, cela ne va pas tenir 3 ans, puisque c'est déjà dégradé aujourd'hui. Cette surface, au niveau de la sécurité pour les enfants, c'est important de la refaire. Maintenant, si le Conseil décide de demander de ne pas faire cette place de jeux l'année prochaine, elle en prendra les responsabilités en cas de problème. On fera avec, on fera différemment, je ne sais pas comment, mais on fera différemment. Je vous engage à ne pas accepter cet amendement qui est à mon avis pas très louable pour les enfants qui vont à cette place de jeux, il y en a énormément, et c'est la raison pour laquelle cette surface est beaucoup usée, parce qu'il y a beaucoup d'enfants qui vont sur cette place.

Ce serait dommage de condamner certains jeux à cause de la sécurité ou à cause de ces trous qui se formeraient sur cette surface. Merci de bien vouloir ne pas suivre les recommandations de la COFIN et de refuser cet amendement.

Madame la Présidente demande à Monsieur Pellegrinelli s'il dépose toujours son sous-amendement. Monsieur Pellegrinelli lui répond qu'il ne le dépose finalement pas.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs Conseillers,

Si vous passez régulièrement dans le centre de Prilly, on voit que cette place de jeux est extrêmement occupée. Elle l'est dès qu'il y a la sortie de l'école ou le matin à d'autres moments avec les mamans et les petits qui ne sont pas encore à l'école, elle est très occupée. Donc, le groupe socialiste vous recommande de refuser cet amendement.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Verts) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs Conseillers,

On n'a évidemment pas eu le temps de se reconsulte, je parlerai en mon nom. Pour moi, c'est vrai que cette place est énormément occupée et je pense qu'elle a besoin de plus qu'une petite réfection. Donc, j'encourage la Commune à envisager un préavis un peu plus ambitieux et dès lors d'accepter l'amendement tel qu'il est proposé ce soir, en attendant un préavis qui se fera dans le cadre de la future place Pré Bournoud, soit dans une place de jeux plus grande avec une meilleure capacité d'accueil et peut-être plus originale.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres prises de parole.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote sur l'amendement.

Vote : l'amendement no 13 de la Commission des finances est refusé par 23 voix contre, 12 voix pour et 10 abstentions.

Madame la Présidente passe au vote sur le chapitre 44.

Vote : le chapitre 44 est accepté à une large majorité, moins 4 voix contre et 7 abstentions.

45. ORDURES MENAGERES ET DECHETS, PAGES 54 et 55

Madame la Présidente précise qu'il y a un amendement de la Municipalité.

Elle demande s'il y a des questions ou des remarques dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Vert.e.s) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de la conception du budget, nous avons estimé qu'il fallait mettre CHF 500'000.00 sur ce compte, parce qu'il fallait que nous refassions un appel d'offres pour l'enlèvement des déchets. Nous avions CHF 480'000.00 au budget 2020, nous avons donc pris CHF 20'000.00 de marge si jamais le résultat de l'appel d'offres était supérieur à ces CHF 480'000.00 que nous avions en 2020. Il s'est avéré que nous étions bien en-dessous, notamment parce que nous avons diminué légèrement les prestations. Il n'y aura plus qu'un passage par semaine au niveau de l'enlèvement des ordures ménagères. Là aussi, c'est quelque chose qu'il faudra voir comment cela rentre en vigueur, peut-être qu'il faudra quand même faire des passages supplémentaires en janvier pour mettre tout cela en route. Toujours est-il qu'une fois que nous avons reçu l'appel d'offres, nous avons vu que nous pouvions diminuer le montant au compte du budget, passer à CHF 420'000.00, c'est-à-dire une diminution de CHF 80'000.00. La Municipalité vous recommande donc d'accepter cet amendement de CHF 80'000.00.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres demandes de prise de parole dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote sur l'amendement municipal.

Vote : l'amendement municipal est accepté à une large majorité, moins 5 abstentions.

Madame la Présidente passe au vote sur le chapitre 45.

Vote : le chapitre 45 est accepté à une large majorité, moins 8 abstentions.

46. RESEAU D'EGOUTS, EPURATION, PAGE 55

Madame la Présidente précise qu'il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre.

Elle demande s'il y a des questions ou des remarques dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 46 est considéré comme étant accepté.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE, PAGES 55 à 62

Madame la Présidente précise qu'il y a un amendement de la Municipalité.

Elle demande s'il y a des questions ou des remarques dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous propose un amendement. Dans la discussion que nous avons eue avec la Commission des finances, il s'est avéré qu'un oubli avait été fait dans les revenus et il manquait CHF 11'700.00 aux CHF 10'000.00 déjà prévus. La Municipalité vous propose donc d'augmenter le compte 4361.000.5800 de CHF 10'000.00 à CHF 21'700.00, donc un amendement de CHF 11'700.00.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres demandes de prise de parole dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote sur l'amendement municipal.

Vote : l'amendement municipal est accepté à l'unanimité.

Madame la Présidente passe au vote sur le chapitre 5.

Vote : le chapitre 5 est accepté à une large majorité, moins 8 abstentions.

6. POLICE, PAGES 63 à 65

Madame la Présidente précise qu'il y a un amendement de la Commission des finances. Elle demande tout d'abord s'il y a des questions ou des remarques dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe la parole à Madame la Rapporteuse de majorité.

Lecture de l'amendement no 14 de la Commission des finances 6503.3170.00, Frais de réception et de manifestation SDIS MALLEY

Madame la Présidente demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Monsieur le Conseiller Nicolas Tièche (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est la première fois que je vois la COFIN de Prilly qui se mêle de la Ville de Prilly et de Renens. Je suis très étonné, parce que cette somme de CHF 24'200.00 est due aux deux villes de Prilly et de Renens, au prorata de nos habitants, c'est-à-dire 3/8^{ème} pour la Ville de Prilly, 5/8^{ème} pour la Ville de Renens. Cette somme de CHF 24'200.00 est prise à 3/8^{ème} sur Prilly, c'est-à-dire environ CHF 9'000.00. Donc, CHF 4'200.00 sur CHF 9'000.00, cela fait presque la moitié. Ceci fait que pour Prilly, si nous enlevons CHF 4'200.00, Renens est obligé de diminuer le budget, c'est à dire une diminution d'environ 50% de ce budget, donc environ CHF 12'000.00 de moins. Je ne comprends pas pourquoi la COFIN de Prilly n'écoute pas la COFIN de Renens, parce qu'ils ont accepté le budget, ils n'ont pas fait de remarque. Comment voudraient-ils enlever CHF 4'200.00 sur un budget intercommunal ?

Madame la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller Municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Tout d'abord, je remercie Monsieur Tièche d'avoir donné ces utiles précisions. Nous sommes dans un budget intercommunal et il devrait y avoir des mesures identiques en proportion des rapports des poids financiers des deux communes qui baisseraient d'autant plus ce montant. Je vous invite, mais vous l'avez tous en tête, à lire la réponse de la Municipalité à la question posée par la COFIN, à la page 30 de l'annexe du rapport de la COFIN explique que ces frais sont liés aux représentations (concours de la Fédération vaudoise des Sapeurs-Pompiers, séance de la Commission du feu, séance VIDIS, etc.). Vous avez donc toutes les réponses ici. Je vous demanderai de ne pas voter cet amendement. L'année 2020, vous l'imaginez bien, en particulier et entre autres, j'en parlais rapidement pour la police la semaine dernière, mais ici pour les pompiers, on peut dire la même chose des pompiers qui sont volontaires.

L'année actuelle est difficile, nous n'avons pas pu faire un certain nombre d'évènements du fait de la COVID et nous reportons donc un certain nombre d'espoirs sur l'année prochaine. Nous avons un nouveau Commandant, donc il faudra l'accueillir, il faudra prendre congé de l'actuel Commandant, il faudra pouvoir aussi remettre un certain nombre de nouveaux grades, il faudra incorporer des gens, il y a toute une série d'évènements qui devraient pouvoir trouver place l'année prochaine et cet argent que la Commission des finances souhaite enlever au SDIS nous manquerait, si, par malheur, vous votiez cette diminution proposée par la Commission des finances. Il s'agit d'aider et de soutenir par ce geste-là et vous honoreriez de le faire ce soir ceux qui oeuvrent pour notre sécurité sur le territoire de Prilly et Malley. Le Corps des Sapeurs-Pompiers, comme tous les Corps de Sapeurs-Pompiers, en particulier autour de la Ville de Lausanne, sont devant des grands défis de gestion, d'intervention en lien avec Lausanne, je passe sur les détails, mais enlever maintenant cette somme, c'est presque un acte de défiance à leur égard. Aussi, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à très fermement refuser cet amendement.

Madame la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je pense que c'est quand même important de prendre quelques minutes pour soutenir les propos de Monsieur le Municipal. Nous ne sommes pas là en train de parler d'un club de foot. Nous sommes en train de parler d'hommes, de femmes qui donnent de leur temps pour la communauté pour sauver des vies, pour sauver des bâtiments, des biens publics. Ce sont des hommes et des femmes des dizaines de milliers d'heures par année pour venir en aide, parce qu'ils sont de piquet, parce qu'ils sont prêts à intervenir en 5 ou 7 minutes, ils sont prêts à partir au milieu de la nuit pour aller gérer une inondation, ils sont prêts à partir un 31 décembre, juste avant minuit, pour aller éteindre un feu. Je pense qu'il faut que l'on reconnaisse cela. Cet amendement est juste indécent par rapport au travail que ces hommes et ces femmes font. Je vous recommande donc vraiment de refuser cet amendement.

Monsieur le Conseiller Dimitri Teagueka (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'aimerais intervenir ici par rapport au refus de cet amendement. Les Sapeurs-Pompiers de Prilly et de Renens travaillent et collaborent beaucoup ensemble et la plupart sont des volontaires. Comme ma collègue Conseillère l'a dit, ce sont des personnes qui sacrifient leur temps, leur famille et sont là pour la Commune en cas d'accident, ce qui fait que c'est quelque chose que l'on ne devrait pas négliger et on ne devrait même pas se poser la question.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres prises de parole.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote sur l'amendement.

Vote : l'amendement no 14 de la Commission des finances est refusé à une large majorité, 6 voix pour et 5 abstentions.

Madame la Présidente passe au vote sur le chapitre 6.

Vote : le chapitre 6 est accepté à une large majorité, 4 voix contre, 5 abstentions.

7. COHESION SOCIALE - ENFANCE - JEUNESSE, PAGES 65 à 74

Madame la Présidente précise qu'il y a un amendement de la Municipalité.

Elle demande s'il y a des questions ou des remarques dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité.

Madame la Conseillère Municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cet amendement se situe au compte 4359.001.7184. Cela concerne la nouvelle organisation des activités parascolaires et ce chapitre concerne les activités parascolaires de 7P à 11P qui dépendent du préavis 1-2020, lequel a été voté en début d'année. C'est un budget estimatif, dans lequel on estime les charges de tous les postes et dans les charges et revenus, au compte 4659.001 - Participation de tiers, nous avons oublié de faire figurer la facturation des frais de repas des tiers, c'est à dire les écoliers de Jouxens ou de Romanel, qui s'inscriront dans cet APEMS 7P à 11P, paieront, il y aura une facturation de frais de repas à ces deux Communes. Donc, cette facturation de frais de repas est de CHF 36'000.00 à ajouter en augmentation de revenus, ce qui amène cette ligne à CHF 62'000.00.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres demandes de prise de parole dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote sur l'amendement municipal.

Vote : l'amendement municipal est accepté à une large majorité, moins 1 abstention.

Madame la Présidente passe au vote sur le chapitre 7.

Vote : le chapitre 7 est accepté à une large majorité, moins 8 abstentions.

8. SERVICES INDUSTRIELS, PAGE 74

Madame la Présidente précise qu'il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre.

Elle demande s'il y a des questions ou des remarques dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 8 est considéré comme étant accepté.

PLAN DES INVESTISSEMENTS ET DES AMORTISSEMENTS, PAGES 75 à 80.

Madame la Présidente précise que ce Plan ne demande pas de vote.

Elle demande s'il y a des questions ou des remarques dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

PLANIFICATION DES EMPRUNTS, PAGE 81.

La discussion n'est pas demandée.

BUDGET DE LA STEP, PAGES 83 à 85.

La discussion n'est pas demandée.

BUDGET DU SDIS MALLEY, PRILLY-RENENS, PAGES 87 à 96,

La discussion n'est pas demandée.

Madame la Présidente précise que l'examen du budget arrive à son terme. Elle demande s'il y a encore des demandes de prise de parole.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande à Madame la Rapportrice de la Commission des finances de lire les conclusions du préavis 16-2020.

Lecture des conclusions.

Madame la Présidente passe au vote sur les conclusions du préavis municipal.

L E C O N S E I L C O M M U N A L D E P R I L L Y

- vu le préavis N° 16-2020, le budget 2021 de la STEP de Vidy et le budget 2021 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 3526.003.4600 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy et d'approuver le budget 2021 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly sous 3521.001.6500 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver le budget 2021 dudit organisme ;
3. d'approuver le budget ordinaire amendé de la Commune de Prilly pour 2021 présentant un excédent de dépenses de CHF 3'585'600.-, après amendements.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 16-2020 sont acceptées à une large majorité, moins 6 voix contre et 2 abstentions.

Madame la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Olivier Pilet et Consorts, membres de la Commission des finances, "Concernant le Centre sportif de Malley (CSM), finances et impacts sur les comptes communaux de Prilly".**

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité pour la lecture de la réponse.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Olivier Pilet et Consorts, membres de la Commission des finances, «Concernant le Centre sportif de Malley (CSM), finances et impacts sur les comptes communaux de Prilly» déposée et lue au Conseil communal du 2 novembre 2020.

Préambule

S'il est parfaitement compréhensible que la COFIN ait été inquiétée par les nombreux articles de 24H sur le CSM, il faut préciser que :

- Aucune précision ou information ne peut être donnée sur la résiliation du contrat liant le CSM SA à Steiner SA, car d'importantes négociations sont en cours en vue de la bonne finalisation de la rupture ;
- Il n'y a eu aucune «largesse» au bénéfice du LHC, ce qui a été confirmé par le Municipal lausannois en charge du dossier ;
- Le LHC, dans sa structure nouvelle et actuelle, n'est pas en difficultés financières comme il est écrit dans l'interpellation (les conséquences du Covid étant réservées) ;

- S'il y a remise de loyers ou autres décisions en matière financière du CSM à l'égard du LHC, il ne s'agit pas de largesses, mais de décisions fondées sur des éléments clairs et réels, notamment liés à l'ensemble de la construction globale et finale dont la livraison retardée impacte les relations contractuelles CSM-LHC ;
- «L'opacité du processus décisionnel» suspecté est due au fait que CSM SA est une société anonyme, certes subventionnée principalement par les pouvoirs publics, mais surtout régie par le droit sur les SA. Il y a un Conseil d'administration (CA), une Assemblée générale et des actionnaires. Qu'on le regrette ou non, les pouvoirs de surveillance du Conseil communal, voire de la Municipalité sont des plus réduits. Ce qui n'empêche pas notre Autorité d'être extrêmement attentive à ce qui s'y passe et des conséquences que les décisions du CA peuvent avoir sur nos finances communales ;
- Concernant l'audit du contrôle des finances de la Ville de Lausanne, il y a lieu de préciser que celui-ci ne parle pas «d'opacité» mais de l'obligation de préciser, créer, voire modifier un certain nombre de procédures actuelles du CA. Pour donner suite à cet audit, ainsi que celui de Vicario, un document a été avalisé tout récemment par ledit CA ; il est joint à la présente réponse municipale.

Voici les réponses municipales aux questions spécifiques de l'interpellation :

a. Problématiques sur l'investissement

Les investissements prévus par le CSM se montent à CHF 208 millions avec une marge de 20% pour des situation d'imprévus, comme indiqué dans le préavis no.01/2015.

- *Quel sera le montant des surcoûts d'investissements lié aux travaux et à l'abandon du contrat avec l'entreprise générale et quelles seront les conséquences pour Prilly ?*
- *Dans le cadre de ce préavis, quel montant maximum la Municipalité peut-elle engager sans venir avec des demandes de crédits complémentaires ?*
- *Comment la commune de Prilly va-t-elle financer ces éventuels surcoûts ? Par des coupes dans certains projets d'investissements ? Quels sont les éléments qui vont impacter la Commune ceci en lien avec la nouvelle convention ? Cette dernière peut-elle être mise à disposition du conseil communal ?*

Réponse :

Le montant de CHF 208 millions, sur lequel se base l'interpellation, est le montant mentionné dans le préavis N° 11-2015 : il s'agissait d'une estimation avant concours du coût d'investissement de l'ouvrage. Le projet lauréat H 20 mis à l'enquête mentionnait un coût de construction estimé à CHF 228 millions (c'était le meilleur marché de tous les projets). En fonction de l'évolution de la construction, à ce jour, et compte tenu des problèmes liés au timing du chantier avec ses contraintes (début du championnat pour le LHC, en septembre 2019, JOJ en janvier 2020), de la rupture et séparation d'avec le 1er bureau d'ingénieurs, de la récente crise sanitaire, ainsi que des mesures d'accélération des travaux et autres réévaluations, tout ceci porte le montant prévisionnel final à CHF 235 millions, soit un surcoût de 13 % toujours dans la fourchette de +/- 20 %. Il n'y a donc pas dérive des coûts de construction.

En matière d'investissements, de par la SA qui pilote et construit ce projet, ce ne sera pas la Commune de Prilly qui devra assumer un surcoût du crédit de construction. Par contre dans les comptes annuels du CSM et au niveau des intérêts des emprunts, il y aura quelques incidences. Notons que le taux d'emprunt estimé dans le préavis de 2015 était de 3 % ; aujourd'hui le taux d'emprunt est de 0,62 %. De plus, les durées d'amortissements décidées lors de la dernière AG du CSM sont désormais de 40-45 ans alors que le préavis mentionnait une durée de 30 ans. Il y a lieu aussi de préciser qu'en fonction des discussions actuelles entre les deux parties, il est impossible d'évaluer les conséquences financières de la rupture avec Steiner SA et quelle pourrait être leur importance.

b. Problématiques sur les coûts d'exploitation

- *Comme indiqué par l'audit du Contrôle des finances de la ville de Lausanne, les revenus sont d'autant péjorés par ces cadeaux au LHC sur les comptes du CSM ; Quelle répercussion ce « manque à gagner » va avoir sur les comptes de notre Commune ? Des économies sur le budget de fonctionnement de Prilly sont-elles envisagées et sur quel budget ou comptes ?*
- *Il est prévu que les charges d'exploitation du CSM doivent être incorporées dans les comptes dès 2022. Or, les interpellateurs relèvent que dans les comptes communaux 2019 déjà, une somme de 630 K a été dépensée, soit 100K de plus que le déficit chronique et historique connu par Prilly jusqu'à fin 2018 ; à quoi correspond ces 100K supplémentaires ?*
- *Est-ce que des ressources en personnel du CSM pourraient être ou sont mises à disposition pour des événements du LHC (extra glace) et est-ce qu'elles seront ou sont facturées à l'organisateur des événements ?*
- *A hauteur de quel montant maximum, la Commune de Prilly est-elle engagée en terme de coûts d'exploitation ?*
- *Est-ce que la convention peut être modifiée et si oui, quand et par qui ?*

Réponse :

On précise à nouveau qu'il n'y a eu aucun cadeau au LHC. Du fait des retards de livraison des locaux et autres secteurs prévus initialement ainsi que de la Covid, le LHC Group SA a été dispensé de payer un loyer pour l'Aréna pour la saison 2019-2020. Il a payé pour les bureaux et le restaurant dès le mois de janvier 2020. Deux mois supplémentaires n'ont pas été exigés au printemps à cause de la situation sanitaire.

La répercussion d'une hausse du déficit d'exploitation n'aura pas d'incidences supplémentaires si ce n'est que le montant de CHF 773'000.00 prévu initialement pourrait être atteint. Et si cela devait être le cas, le supplément à charge de Prilly ne peut excéder le 20 % des CHF 500'000.00 éventuels de dépassement, soit CHF 100'000.00. De plus, selon le chiffre 4.1.6 de la Convention (celle-ci figurait en annexe du préavis N° 11-2015 - disponible sous <https://www.prilly.ch/prilly-officiel/conseil/archives-du-conseil/preavis-et-rapports-municipaux/preavis-et-rapports-2015.html>), tout dépassement supplémentaire à ces CHF 500'000.00 des futurs comptes d'exploitation annuels serait entièrement à charge de la Ville de Lausanne. L'impact pour Prilly est donc limité à ces CHF 100'000.00.

Sous l'égide de l'ancienne Convention :

Le déficit du CSM pour l'année 2019-2020 jusqu'au 31.03.2020 s'élève à CHF 6'344'480.18 réparti à hauteur de CHF 4'758'360.00 pour la période du 01.04.2019 au 31.12.2019 et CHF 1'586'520.18 pour la période du 01.01.2020 au 31.03.2020, date de la fin de l'ancienne Convention.

Les CHF 4'758'360.00 (01.04.2019-31.12.2019) de déficit sont répartis sous l'égide de l'ancienne convention comme suit :

Lausanne Région	CHF 450'533.00
Lausanne	CHF 2'884'697.00
Renens	CHF 711'565.00
Prilly	CHF 711'565.00

Pour Prilly, les comptes 2019 présentent une charge de CHF 630'000.00 et le complément sera de CHF 81'565.00 à charge des comptes 2020.

Sous l'égide de la nouvelle Convention, dès le 1er avril 2020

Le solde de déficit de CHF 1'586'520.18 (01.01.2020-31.03.2020) additionné au déficit de la période du 01.04.2020 au 31.12.2020 sera couvert sous l'égide de la nouvelle convention.

Cette dernière précise une première participation de Prilly de CHF 530'000.00 (20 % de CHF 2.65 millions - article 4.1.2) ainsi que CHF 100'000.00 (20 % de CHF 0.5 million - article 4.1.5), soit CHF 630'000.00. Ce montant figure au budget 2020 de la Ville sous la section 1730.

Lors de la clôture des comptes du CSM au 31.12.2020 pour la période du 01.04.2020 au 31.12.2020, le déficit présenté viendra s'additionner au reliquat de CHF 1'586'520.18 et sera réparti en fonction des modalités de la nouvelle convention. Si le total à couvrir devait dépasser les CHF 9.37 millions (CHF 2.65 millions - article 4.1.2 / CHF 5.72 millions - article 4.1.3 / CHF 0.5 million - article 4.1.5 / CHF 0.5 million - article 4.1.6), il y aurait lieu d'analyser la convention pour déterminer le mode de répartition du solde à couvrir.

Le budget 2021 prévoit une participation supplémentaire de Prilly de CHF 152'000.00 (CHF 782'000.00 moins CHF 630'000.00) afin d'anticiper la couverture d'un déficit allant au-delà des CHF 9.37 millions mentionnés ci-avant. En effet, le retard du chantier, les non-rentreées de spectacles, la sous-évaluation du personnel nécessaire au bon fonctionnement de ce nouveau navire de sports et de spectacles (Facility management, Responsable RH, responsable financier, Technique operator), les conséquences du conflit «5 employés Unia», ainsi que les impacts liés à la crise sanitaire sont autant de facteurs laissant à penser que le déficit du CSM pour la période 2020 et les suivantes sera plus élevé que les projections sur lesquelles la nouvelle convention s'est appuyée lors de son élaboration en 2017.

La mise à disposition du personnel du CSM pour les matchs et autres events du LHC sont directement liés et intégrés aux loyers facturés à ce locataire principal. On peut donc dire qu'ils sont effectivement refacturés au LHC.

Les conventions, dont une liée au préavis N° 11-2015 ainsi que celle additionnelle de 2018, actuellement en vigueur, peuvent être modifiées, mais seulement avec l'accord de toutes les parties.

c. Problématiques sur le cautionnement

- Quel impact va avoir le dépassement des investissements sur le cautionnement voté? A savoir, Prilly a un cautionnement limité à 10 millions.

Réponse :

À l'heure actuelle, le cautionnement de CHF 10 millions de Prilly est activé à hauteur de CHF 5.866666 millions, certains emprunts à taux préférentiels n'ayant pas occasionnés de cautionnement. Il n'y a pas de volonté, ni d'actuelle nécessité, de demander au Conseil communal de l'augmenter.

d. Impacts sur les projets en cours en regard du plafonnement d'endettement

- *Vu la situation et les conséquences financières à court, moyen voire long terme pour la commune de Prilly, les interpellateurs désirent savoir si la municipalité va renoncer à certains projets ? Si oui, lesquels ?*

Réponse :

Comme déjà mentionné, le dépassement futur de la participation prillérane au déficit d'exploitation du CSM SA ne nécessite pas l'abandon d'un autre projet ou d'autres dépenses communales. Cela doit faire partie de l'ensemble du processus budgétaire habituel et de décisions municipales.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Olivier Pilet et Consorts, membres de la Commission des finances, «Concernant le Centre sportif de Malley (CSM), finances et impacts sur les comptes communaux de Prilly».

J'ai un complément d'information à vous donner, qui ne faisait pas partie de la réponse à l'interpellation, parce que je n'avais pas encore eu une séance qui a eu lieu la semaine passée avec la direction du LHC Groupe, que j'ai souhaité rencontrer pour leur poser quelques questions, pour essayer de résoudre l'énigme de ces nombreux et énièmes articles suspicieux contre le LHC sur son état de santé financière. Il y en a eu un récemment, il y a une dizaine de jours. J'ai donc, au nom de la Commune, rencontré la direction du LHC Groupe, au nom de la Municipalité, pour avoir quelques précisions. Ils m'ont donné l'autorisation de vous dire ceci :

Depuis la reprise du club en mai 2020 par les trois propriétaires, la santé financière du LHC est saine et aucune menace ne plane sur des difficultés liées à des arriérés ou poursuites. En matière d'investissements, on peut préciser que 35 millions ont été à ce jour investis par les trois propriétaires. Cela comporte le rachat du club à l'ancien actionnaire, le règlement des dettes, ainsi qu'une participation aux structures de glace, anciennes et nouvelles, Malley 2.0 et CSM. Il s'agit donc d'un gros effort préfigurant la volonté de mettre le LHC dans le vert et permettre le futur et le serein développement de l'ensemble du groupe, que cela soit au niveau hockey, restauration ou spectacle. Il faudra aussi que le COVID cesse de nous bloquer et ceci pour le long terme. En regard de ces sommes, les poursuites dont 24 Heures a fait état de 2 millions, sont des éléments qui ne préteritent en aucune façon l'avenir du club. 3 procédures sont en cours.

On peut préciser et ceci dans toute situation ou activité, vous le savez, en Suisse ou ailleurs, la mise aux poursuites est une chose fréquente pour n'importe qui et à l'égard de n'importe qui et que cela soit justifié ou pas. En fonction des contrats et autres documents officiels et signés, la finalité et l'exigence d'un paiement ou au contraire la non justification de la poursuite est possible d'un côté comme de l'autre. C'est ce qui se passera avec celles qui ont été avancées par la Presse.

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas ou très peu, pour comprendre le monde du hockey professionnel suisse, il faut savoir que ces suspicions et éternelles attaques sur le LHC en ce moment, sont des accusations parues déjà dans la Presse, d'abord ailleurs que dans 24 Heures, sans preuves, ni fondement, et sont l'émanation de sources plutôt d'outre Sarine, Presse ou dirigeants, qui ne supportent que difficilement que le LHC, juste en passant en tête du championnat suisse après 18 rencontres, ne vienne à être performant, au point de pouvoir briguer le titre de champion suisse, jusqu'à maintenant chasse gardée des clubs bien connus de Davos, Zürich et Berne. C'est navrant, mais plutôt bon signe.

Dernière chose, pour continuer en matière de transparence, la direction du LHC Groupe, sports, restauration et spectacles, se propose d'inviter l'ensemble du Conseil communal, votre Conseil communal, avec la Municipalité quand même, à la Vaudoise Arena, pour vous présenter ses structures et ses objectifs pour ces prochaines années. Il est bien entendu que cette invitation se fera post COVID et que je prendrai langue avec Madame la Présidente pour l'organisation.

Madame la Présidente demande à Monsieur Olivier Pilet si cette réponse suscite des réactions.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PS) a la parole

Monsieur le Syndic, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Merci Monsieur le Syndic pour ces réponses extrêmement précises à l'interpellation. Cependant, au vu de la situation d'absence que la COFIN a vécu et vit actuellement, il n'a pas été possible à l'ensemble de la COFIN, porteuse de l'interpellation, de se rencontrer pour débattre démocratiquement et de prendre note des différentes réponses aux questions de manière collective. Dès lors, afin de reprendre le sujet, l'interpellateur et les personnes concernées de la COFIN vont se rencontrer pour prendre note de vos remarques et vos réponses et de vous faire ensuite une restitution pour la prochaine séance du Conseil communal au mois de février.

Madame la Présidente précise que la prochaine séance du Conseil aura lieu le 8 février 2021. Elle demande s'il y a d'autres demandes de prise de parole dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Motions, postulats, interpellations et projets

Madame la Présidente précise que le Bureau n'a reçu aucune motion, postulat, interpellation ou projet.

Elle demande s'il y a un dépôt prévu dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Questions et divers

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Une brève question suite à une lettre reçue de Lausanne du 8 décembre. Une très bonne nouvelle, le prix de l'eau va un petit peu baisser. J'apprends par cette lettre également qu'on alimentait un fonds international pour l'approvisionnement en eau à raison d'un centime par m³. On est invités par Lausanne par cette lettre à se manifester pour savoir si l'on souhaite ne pas continuer à contribuer au fonds. Est-ce que la Commune de Prilly contribue à ce fonds ? Si oui, est-ce que la Commune de Prilly envisage éventuellement d'économiser ce centime ?

Monsieur le Conseiller Municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Effectivement, Lausanne baisse son tarif de neuf centimes sur l'eau. Par contre, elle maintient une taxe d'un centime. En discutant avec Monsieur Mattia, je vais néanmoins vous confirmer cela à la prochaine séance, en principe c'est pour un fonds de solidarité global, mais qui serait géré par Lausanne. A Prilly, on n'a pas prévu de gérer un fonds et Lausanne ne nous a pas demandé de participer à ce fonds. C'est donc Lausanne qui devrait gérer ce fonds, mais chacun a la possibilité, comme vous l'avez très justement dit, de se manifester et de refuser de payer ce centime à Lausanne.

Madame la Présidente passe la parole aux chefs de groupes pour communiquer à qui ils prévoient de céder les jetons de présence de cette séance. Avant cela, Madame la Présidente remercie chaleureusement les membres du Conseil, en précisant qu'elle a eu une séance très agréable, que les débats ont été sereins, sains, sans attaque personnelle, ce qui n'est pas évident pour une séance sur le budget.

Monsieur le Conseiller Daniel Oetli (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe PLR persiste dans sa tradition et a décidé d'offrir ses jetons de présence de fin d'année au Noël des aînés des paroisses catholique et protestante de la Commune de Prilly. Vu les contraintes auxquelles nous faisons face, ce Noël revêt une signification toute particulière et nous espérons ainsi contribuer à réduire autant que faire se peut l'isolement de nos aînés. Au nom du groupe PLR, je voudrais vous souhaiter à tous et à toutes, ainsi qu'à vos proches un joyeux Noël et pour demain tout spécialement, un joyeux anniversaire à notre Présidente, Rebecca Joly.

Applaudissements de l'assemblée.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste attribue ses jetons de présence à Caritas Vaud pour l'épicerie qui va s'ouvrir dans l'ouest lausannois, ceci entre autres, parce que cette période de COVID rend la situation financière et donc alimentaire, pour un certain nombre de personnes, très difficile et nous nous réjouissons de ce futur projet pour l'ouest lausannois.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Verts) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe des Verts va offrir cette année ses jetons de présence à l'Association Mule, maraîchage lausannois et écologique. C'est une coopérative qui a pour ambition d'amener des fermes dans les villes et elle collabore actuellement à Prilly pour démarrer un projet en bas de la zone de biodiversité, vers la forêt de la piscine, ainsi que dans un champ, presque le dernier champ de Prilly, à la frontière de Jouxens. Ce don permettra probablement d'offrir quelques arbres fruitiers hautes tiges à la zone écologique.

Monsieur le Conseiller Patrice Polier (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je me permets de faire un divers extraordinaire. Suite à la situation du COVID, je vous demande pour ces fêtes de faire très attention, parce que j'ai reçu l'information à titre personnel, l'année prochaine va démarrer sur les chapeaux de roues. Je serai convoqué depuis le 7 janvier pour une période indéterminée. Je vous demanderai donc de faire vraiment attention à vous, ainsi qu'à vos proches. Merci beaucoup et passez de très bonnes fêtes.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente passe au contre-appel.

12. Contre-appel

Après un rapide décompte, Madame la Présidente, précise que le nombre de Conseillers présents dans la salle, moins ceux qui se sont excusés en cours de route, est égal au nombre de personnes présentes à l'appel. Ce point de l'ordre du jour étant traité, elle clôt la séance et souhaite aux Conseillères et Conseillers de belles fêtes de fin d'année.

14 décembre 2020 – Heure : 23h12